

Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

Provisoire

8649^e séance Mardi 29 octobre 2019, à 15 heures New York

Président: M. Matjila/M^{me} Pandor (Afrique du Sud)

Membres:AllemagneMme SaxingerBelgiqueMme Boels

Chine Mme Yan Binghan
Côte d'Ivoire Mme Niamke
États-Unis d'Amérique M. Farid
Fédération de Russie M. Kuzmin
France Mme Mayol
Guinée équatoriale Mme Mele Colifa
Indonésie Mme Kristanti

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord M. Clay

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

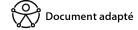
Vers une mise en oeuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité : passer des engagements aux actes en prévision de la commémoration du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800)

Lettre datée du 8 octobre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/801)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)







La séance est reprise à 15 heures.

Le Président (parle en anglais): Comme annoncé précédemment, compte tenu des contraintes financières que connaît actuellement l'Organisation, la séance de cet après-midi s'achèvera à 18 heures précises. Comme il est probable qu'il reste encore des orateurs et des oratrices sur la liste à ce moment-là, j'ai le plaisir d'informer le Conseil de sécurité que, si nécessaire, la présente séance reprendra à une date et à une heure qui seront annoncées dans le courant du mois de novembre, sous la présidence du Royaume-Uni – bientôt, je l'espère.

Le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole.

M. Clay (Royaume-Uni) (parle en anglais): Compte tenu du vif intérêt que suscite le présent débat et de l'importance qu'il y a à faire droit aux demandes de parole présentées au Conseil en vertu des articles 37 et 39 de son règlement intérieur provisoire, le Royaume-Uni se fera un plaisir d'organiser une séance en vue de conclure le présent débat pendant sa présidence. Nous donnerons des précisions à ce sujet à tous les membres du Conseil et de l'Assemblée générale en temps utile.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni; sa proposition est la bienvenue.

Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices de bien vouloir limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont donc priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle. Le voyant rouge des microphones qui se trouvent devant les orateurs se mettra à clignoter au bout de quatre minutes. Les délégations sont priées de s'y conformer.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des relations extérieures du Guatemala.

M^{me} Jovel Polanco (Guatemala) (parle en espagnol): Je voudrais tout d'abord féliciter la Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud d'avoir organisé cet important débat public et la remercier d'avoir établi une note de cadrage (S/2019/801, annexe). J'ai eu le grand honneur d'effectuer une visite à Pretoria la semaine dernière à l'occasion de l'ouverture de l'Ambassade du Guatemala

dans ce beau pays. Je voudrais remercier le Secrétaire général et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes de leurs exposés liminaires. Je voudrais également remercier l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité et les représentantes de la société civile.

En tant que deuxième femme à occuper le poste de Ministre des relations extérieures dans l'histoire de la République du Guatemala, c'est un honneur pour moi de prendre la parole devant les membres du Conseil sur cette question. Il ne fait aucun doute que le fait que je sois à la tête du Ministère des relations extérieures du Guatemala témoigne de l'engagement que le pays a pris dans ce domaine.

Ces dernières années, nous avons constaté qu'une véritable participation des femmes permet de renforcer sensiblement les efforts de protection, d'accélérer le redressement économique et de renforcer et pérenniser les efforts de consolidation de la paix. C'est pourquoi, chaque année, le Conseil apporte sa contribution en vue de réduire la vulnérabilité des femmes et des filles, sur la base de sa résolution 1325 (2000) et de ses résolutions ultérieures. Cela prouve une fois de plus qu'aujourd'hui, on ne peut instaurer une paix durable sans les femmes et les filles, et le précieux débat d'aujourd'hui vise à garantir la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Il est regrettable qu'à notre époque, les femmes continuent d'être dénigrées, surtout dans les médias, simplement parce qu'elles sont des femmes. On peut être d'accord ou non avec certaines politiques, mais il est inacceptable que les femmes continuent d'être attaquées en raison de leur apparence physique, de leur idéologie, de leur façon de s'habiller ou de leur caractère. J'exhorte l'ONU à mettre sérieusement et énergiquement l'accent sur les droits fondamentaux des femmes afin de faire cesser de tels agissements, qui incitent à la violence. Il est inquiétant qu'au XXIe siècle, nous continuions d'être témoins de politiques de deux poids, deux mesures fondées sur l'inégalité et d'injustices sociales, en grande partie à cause de l'interprétation erronée de la liberté de pensée.

Près de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), il est essentiel que chaque État Membre de l'Organisation procède à une évaluation de notre action en vue de poursuivre la mise en œuvre cette importante résolution. Nous devons examiner et recenser les lacunes qui subsistent afin de renforcer et de respecter

les engagements que nous avons pris aux niveaux national, régional et international.

Depuis la signature des accords de paix de 1996, le Guatemala a pris une série d'engagements en faveur des droits fondamentaux des femmes et dans ce contexte, nous avons pris 28 engagements concrets pour promouvoir les droits des femmes, qui représentent 51,5 % de la population de notre pays. À cet égard, nous avons œuvré à la mise en œuvre de mécanismes, programmes et plans en faveur de la promotion des femmes, notamment nos programmes d'action pour la période 2017-2026, qui sont conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous disposons d'organes consultatifs et de coordination qui ont permis de mettre en place des politiques publiques visant à promouvoir le développement des femmes guatémaltèques et la promotion d'une culture démocratique, pour répondre aux revendications des femmes et pour honorer les engagements pris par le pays à travers l'adoption et la ratification des instruments internationaux.

Ma délégation tient à réaffirmer que la bonne application de la résolution 1325 (2000) exige une volonté politique sans faille de la part de tous les organes compétents dans tous les États. Le Guatemala s'est doté d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution - PAN 1325 -, qui a été élaboré avec la participation de toutes les institutions gouvernementales chargées des droits des femmes. Nous sommes actuellement dans la deuxième année de mise en œuvre de ce plan. Nous pouvons dire avec satisfaction que nous avons contribué à renforcer la législation nationale, les mécanismes de promotion des femmes et des initiatives institutionnelles qui ont entraîné des changements internes dans l'administration publique. C'est à partir de ce constat qu'un premier rapport d'étape a été établi en 2018, qui recense les principaux résultats obtenus dans le cadre de plus de 80 processus de formation sur les questions relatives aux femmes. Le Guatemala est en train de rédiger un rapport pour 2019, qui sera présenté en 2020. Au niveau international, nous avons participé à divers réunions et forums au cours desquels le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité a obtenu d'excellents résultats.

Le leadership et la participation des femmes en matière de prévention et de règlement des conflits demeurent essentiels. Nos pays doivent accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions et dans les différents mécanismes et institutions en place. Nous en avons fait l'expérience : la discrimination à l'égard des femmes représente un obstacle à notre développement. L'égalité des sexes est essentielle pour offrir aux hommes et aux femmes des possibilités pour réaliser pleinement le potentiel humain et parvenir à un véritable développement durable.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cette fin, il est nécessaire de reconnaître que, nous les femmes, sommes des agentes de changement. Nous sommes conscients que le défi du maintien de la paix requiert la création d'alliances stratégiques entre l'ONU, les gouvernements et la société civile afin de compléter les efforts déployés et de renforcer le rôle des femmes dans les processus de prise de décisions. L'expérience a montré que les femmes, dans les missions sur le terrain, ont réussi à transformer l'environnement.

L'État guatémaltèque reconnaît que tous les êtres humains sont libres et égaux en dignité et en droits. Les hommes et les femmes ont les mêmes chances et responsabilités. À cet égard, Pour ma délégation, la pleine participation des femmes aux processus participatifs à tous les niveaux est une priorité, étant donné que les femmes jouent un rôle essentiel dans la promotion de la justice et de la réconciliation et dans l'appui aux processus de désarmement et de réinsertion sociale.

À l'occasion du dix-neuvième anniversaire de la résolution 1325 (2000), le Guatemala souligne que nous devons redoubler d'efforts si nous voulons continuer d'obtenir des résultats concrets dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Programme mondial. Cela permettra aux États et à l'ONU, ensemble, de renforcer la participation des femmes aux processus de paix. J'exhorte le Conseil à poursuivre ses efforts en vue d'élaborer un programme inclusif qui permettra de renforcer notre rôle en tant que promotrices de la paix.

Nous pensons que l'Organisation doit revenir au principe pour lequel elle a été créée : la défense de l'être humain et de sa dignité, car c'est le véritable socle des droits fondamentaux. Ces dernières années, l'Organisation a accordé moins d'importance à ces valeurs, en mettant l'accent sur d'autres causes qui non seulement divisent mais polarisent aussi nos sociétés, et en essayant même d'imposer des initiatives qui vont à l'encontre de nos législations.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Libéria.

M^{me} **Saydee-Tarr** (Libéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait transmettre les chaleureuses

19-33951 **3/39**

salutations de S. E. M. George Manneh Weah, Président de la République du Libéria et féministe en chef, et vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence.

Je voudrais avant toute chose exprimer notre satisfaction après l'adoption de la résolution 2493 (2019), que le Libéria est fier d'avoir coparrainée.

L'an 2020 sera une année importante s'agissant de mettre en exergue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les commémorations historiques du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du dixième anniversaire du mandat sur les violences sexuelles commises en période de conflit seront l'occasion de faire un bilan approfondi de la manière dont nous avons honoré les engagements que nous avons pris en faveur de la protection et de la promotion des droits des femmes et d'élaborer des solutions concrètes et robustes pour combler les lacunes et relever les défis.

Le 23 avril, le Libéria s'est joint à d'autres États Membres pour annoncer un certain nombre d'engagements relativement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité à l'approche du vingtième anniversaire, en 2020. Je suis fière d'annoncer aujourd'hui que nous avons honoré deux des six engagements, avant l'échéance de 2020. La deuxième phase de notre plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) a été finalisée et approuvée, et le projet de loi sur la violence familiale a été récemment adopté, au mois d'août. Nous avons bon espoir que les autres engagements seront concrétisés en temps voulu.

Pour promouvoir notre adhésion aux principes énoncés dans la résolution 1325 (2000), S. E. M. George Weah, Président de la République du Libéria, dans le cadre de son plaidoyer en faveur de la promotion de l'accession des femmes à des postes de responsabilité politique, a proposé un projet de loi amendant l'article 80 de la Constitution nationale afin d'octroyer des sièges supplémentaires aux groupes marginalisés, notamment les femmes, les personnes handicapées et les jeunes. Cette loi réservera 15 sièges supplémentaires à des femmes, en plus des 30 existants, sur la base des subdivisions politiques. Seules les femmes membres de partis politiques peuvent prétendre à ces sièges. Il y aura quatre sièges spécialisés à la Chambre des Représentants pour les personnes handicapées et les jeunes. Bien qu'il existe des résistances, comme à tout changement, nous

gardons l'espoir que ces objectifs seront atteints sous ce gouvernement.

L'élaboration de notre premier plan d'action national en 2009, après le rôle remarquable joué par les femmes dans le rétablissement de la paix dans notre pays ravagé par la guerre, a été une suite logique pour maintenir cette dynamique en faveur d'un rôle politique de premier plan pour les femmes. Il existe, certes, de nombreux obstacles à la mise en œuvre effective du premier plan, mais le Gouvernement libérien, par l'intermédiaire du Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale, en collaboration avec nos partenaires de développement, veillera à ce que la deuxième phase du plan, qui est aligné sur notre cadre national de développement – le Programme favorable aux pauvres en vue de parvenir à la prospérité et au développement-, aura recours aux mécanismes appropriés pour garantir le succès du processus de mise en œuvre.

Un aspect important du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est le rôle que les femmes jouent dans le secteur de la sécurité et dans le maintien de la paix. Toutefois, très peu d'attention est accordée à la contribution des femmes dans ce secteur dans le programme global de paix et de sécurité. Notre gouvernement, dans ses efforts visant à mettre en valeur cette question, et en tant que pays fournisseur de contingents à l'ONU, a lancé diverses initiatives pour renforcer la présence d'officiers femmes dans le secteur de la sécurité au Libéria. À l'heure actuelle, l'appareil sécuritaire du Libéria - notamment les Forces armées, la Police nationale et le Service de l'immigration - s'attache à augmenter le quota des recrues de sexe féminin et à identifier des formations et des stratégies efficaces pour renforcer les capacités des femmes officiers à relever les défis qui entravent leur promotion ou leur entrée dans le secteur de la sécurité. Les Forces armées libériennes, en particulier, mettent tout en œuvre pour accroître le nombre d'officiers femmes dans les missions de maintien de la paix d'ici à 2022 et répondre ainsi au quota de 15 % fixé au titre de la parité entre les sexes dans les opérations de paix des Nations Unies. Pour le moment, nous sommes à 8%.

Les formations dispensées par l'ONU et d'autres partenaires ont grandement contribué à renforcer les capacités de nos femmes officiers. Néanmoins, pour atteindre les objectifs généraux relatifs au rôle actif des femmes dans la paix et la sécurité, il faut organiser davantage de formations spécialisées pour les femmes dans le secteur de la sécurité à tous les niveaux. La

création d'une base de données sur la participation des femmes à la prise de décisions sera essentielle. Il sera utile d'identifier les écarts entre les hommes et les femmes au niveau des postes de décision dans le secteur de la sécurité et de procéder systématiquement à des suivis et des évaluations dans ce domaine.

À cette fin, nous déployons des efforts intenses pour faire aboutir ces initiatives. Comme c'est le cas dans de nombreuses initiatives de développement, la promotion de la participation active des femmes dans le secteur de la sécurité est compromise par divers facteurs : ressources insuffisantes sur les plans financier et de la logistique et renforcement des capacités inadéquat; manque de matériel, d'instruments et d'appui général; et rétention et recrutement inadéquats du fait de la faiblesse des rémunérations et d'autres avantages. Pour atteindre ces objectifs, il faudra pouvoir combler ces lacunes.

Face à ces multiples défis, je voudrais réaffirmer que le Gouvernement libérien reste fermement engagé à mettre en œuvre les engagements internationaux découlant de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, et se félicite de l'adoption de la résolution 2493 (2019) au titre de ce point de l'ordre du jour sous la présidence de l'Afrique du Sud.

Au nom de S. E. le Président George Weah, le Gouvernement et le peuple libériens remercient l'ONU et nos partenaires de développement de leur appui constant et sans faille à nos efforts de développement et pour garantir la pleine inclusion et participation des femmes et des filles à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Libéria espère renforcer l'appui aux femmes et la paix et la sécurité en sa qualité de membre du Groupe des amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique, du Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité et du Groupe des amis des femmes et de la paix et de la sécurité ici à l'ONU. Le Libéria, qui a été reconnu comme étant le premier pays sortant d'un conflit à avoir adopté un plan d'action national, exhorte les États Membres qui n'ont pas encore envisagé de le faire de bien vouloir se joindre à cette initiative mondiale.

Nous voudrions aussi souligner qu'en traitant des questions liées à la paix et à la sécurité, il importe d'écouter et de consulter les acteurs qui sont à l'œuvre dans le domaine de la paix et de la sécurité, notamment les femmes en uniforme et celles qui participent aux

efforts de consolidation de la paix, du niveau local au plus haut niveau.

En outre, il est essentiel d'avancer vers une mise en œuvre résolue et délibérée de notre plan d'action national.

Pour terminer, je voudrais réitérer que tant que les femmes ne joueront pas un rôle important dans les initiatives de paix, qu'il s'agisse de rétablissement de la paix ou de consolidation de la paix, ces processus ne seront ni complets ni durables.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Lee Taeho (République de Corée) (parle en anglais): Je voudrais vous remercier sincèrement, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général pour le message fort figurant dans son dernier rapport (S/2019/800) sur l'importance cruciale de la mise en œuvre intégrale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je me félicite également de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2493 (2019) qui, je l'espère, permettra de renforcer l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Des progrès importants ont été accomplis depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000). Entre autres choses, le lien entre la violence sexuelle et les questions de paix et de sécurité a été clairement établi. Le cadre normatif a également été renforcé par les neuf résolutions connexes qui ont suivi, dont la résolution 1888 (2009), qui a défini le mandat du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Toutefois, en dépit des efforts énergiques déployés à l'échelle internationale et des résultats importants obtenus au cours des 19 dernières années dans la lutte contre ce fléau qu'est la violence sexuelle liée aux conflits et dans la promotion de la participation des femmes aux processus de paix, la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) à l'échelle mondiale n'a pas pleinement répondu à nos aspirations.

À ce jour, 83 pays ont adopté des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution, ce qui ne représente que 42 % de l'ensemble des États Membres de l'ONU. Ce chiffre montre clairement que les engagements pris au Conseil de sécurité ne se sont pas forcément concrétisés sur le terrain. Le moment est venu de réaffirmer notre détermination à faire en sorte que les engagements que nous avons pris apportent des

19-33951 **5/39**

réels changements dans la vie des populations. Je voudrais souligner trois éléments importants sur lesquels il convient de mettre l'accent dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) : la participation, la protection et la prévention.

Premièrement, la participation accrue des femmes au continuum des processus de paix est essentielle. Les femmes doivent participer à ces processus pleinement, effectivement et dans des conditions d'égalité. Les femmes doivent être adéquatement représentées à toutes les étapes des processus de paix. Conformément à la stratégie du Département des opérations de paix sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, le Gouvernement coréen poursuivra ses efforts pour accroître la participation des femmes et parvenir à une plus grande égalité des sexes dans chaque opération de maintien de la paix. La Corée s'est déjà engagée à porter de 17% à 25% d'ici à 2028 le pourcentage de femmes parmi les soldats de la paix et les observateurs.

Deuxièmement, nous devons concrétiser nos efforts de protection de manière que les victimes et les rescapés dans les zones de conflit aient le sentiment d'être efficacement protégés sur le terrain. À cet égard, une approche centrée sur les victimes et les rescapés doit être au cœur des efforts de protection. Comme indiqué dans la résolution 2467 (2019), il est essentiel d'adopter une approche axée sur les rescapés, non seulement pour trouver des solutions durables aux conflits mais aussi pour prévenir les traumatismes secondaires ou la revictimisation. C'est cette approche qu'a adoptée la Corée pour fournir une assistance spécialement adaptée à des rescapés dans quelques pays en Asie et en Afrique, par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF, dans le cadre de l'initiative Action pour les femmes et la paix lancée l'année dernière. La Corée s'engage à verser une contribution de 8 millions de dollars d'ici à l'année prochaine pour financer ces projets.

Troisièmement, la prévention doit être la première priorité en vue de pérenniser la paix et la sécurité. Alors que nous parlons de prévention dans le contexte du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, je voudrais souligner l'importance qu'il y a à adopter une approche à long terme, à promouvoir une compréhension approfondie des causes profondes des conflits et à déployer des efforts plus concertés pour renforcer les capacités des pays touchés. À cet égard, il est essentiel de sensibiliser le public aux questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Le Gouvernement

coréen sensibilise le public à son plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000), en ligne et hors ligne. En outre, la Corée élabore des programmes d'éducation pour les écoles primaires et secondaires en vue de dispenser une formation interdisciplinaire sur le thème des femmes et de la paix et de la sécurité dans l'ensemble du système éducatif. Je pense que la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour fournir aux pays qui en ont besoin l'appui nécessaire à l'élaboration de leurs plans d'action nationaux, tout en tenant dûment compte de la nécessité de sensibiliser davantage le public à ce programme dans leur contexte local.

Enfin, je voudrais ajouter un dernier point, si je puis me permettre, aux trois éléments que j'ai mentionnés, à savoir la persistance. Nous devons rester persévérants s'agissant de placer les femmes, la paix et la sécurité au cœur des priorités mondiales. Nous devons continuer à faire preuve d'une forte volonté politique et d'un engagement total en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). En juillet dernier, la Corée a accueilli une conférence internationale sur l'Action pour les femmes et la paix, la première du genre en Asie. Dans le cadre des efforts qu'il ne cesse de déployer pour aider à renforcer les efforts collectifs de la communauté internationale en vue de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, mon gouvernement a l'intention d'accueillir cette conférence chaque année.

Pour la Corée, la mise en œuvre réussie de la résolution 1325 (2000) revêt une signification toute particulière. La Corée s'emploie à apporter son assistance aux femmes dites de réconfort, victimes de la Seconde Guerre mondiale, et à les aider à recouvrer leur honneur et leur dignité. Il importe de transformer leurs douloureuses expériences en enseignements de l'histoire et de veiller à ce que la même tragédie ne se reproduise pas ailleurs dans le monde, en mettant intégralement en œuvre la résolution.

À la veille du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), la République de Corée espère que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité sera fermement établi en tant que défi mondial à relever par tous les États Membres, et que tous les engagements pris au cours des 20 dernières années se traduiront en actions concrètes d'ici à 2020. Je tiens à vous assurer, Madame la Présidente, que mon pays est prêt à œuvrer de concert avec la communauté internationale à cette fin.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Géorgie.

M^{me} **Agladze** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance.

La Géorgie s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observatrice de l'Union européenne.

Alors que nous nous préparons à célébrer l'année prochaine le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, et compte tenu de la lenteur des progrès enregistrés dans sa mise en œuvre, nous devons intensifier d'urgence nos efforts pour garantir une participation accrue des femmes aux négociations de paix et aux processus de prise de décisions. La Géorgie continue d'attacher une grande importance à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Notre troisième plan d'action national relatif à ce programme. qui couvre la période allant de 2018 à 2020, est en harmonie avec notre plan d'action national sur la protection des droits de l'homme, qui se fonde sur une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration qui prend en compte les questions de genre dans le secteur de la sécurité, tout en tenant compte de la problématique hommesfemmes dans les négociations de paix, en protégeant les droits des femmes et des filles et en promouvant leur participation effective à la prévention et au règlement des conflits.

La Commission interinstitutions sur l'égalité des sexes, la violence faite aux femmes et la violence domestique assure la coordination des discussions entre les organismes publics et les organisations de la société civile pour assurer la mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux national et infranational. Pour la première fois, la notion de harcèlement sexuel, ainsi que des sanctions à l'encontre de ses auteurs, ont été introduites par le Ministère de la défense dans le code disciplinaire du secteur de la défense. En outre, le Ministère a adopté un ensemble de procédures détaillées concernant les plaintes pour intimidation, discrimination fondée sur le sexe, harcèlement sexuel et atteintes sexuelles.

La Géorgie attache une importance particulière au rôle des femmes, à l'utilisation de leur potentiel dans les processus de paix et à la facilitation continue de leur participation accrue aux processus de renforcement de la confiance et de réconciliation. Nous appuyons la participation des organisations non gouvernementales de femmes touchées par des conflits aux processus de diplomatie publique et de dialogue. Nous avons mis en place des programmes et des services publics pour les

victimes et nous menons régulièrement des consultations avec les femmes vivant le long de la ligne d'occupation et leurs familles sur la sécurité humaine, la violence domestique, la violence à l'égard des femmes et la violence sexuelle. En outre, avec l'appui d'ONU-Femmes en Géorgie, le Gouvernement organise régulièrement des réunions pour échanger des informations sur les discussions internationales de Genève et le Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention entre les membres de la société civile, notamment les militants des droits des femmes, les personnes déplacées et les femmes touchées par le conflit. Je voudrais également rappeler qu'en avril, le Gouvernement a présenté une liste d'engagements concrets concernant les femmes et la paix et la sécurité, qui seront mis en œuvre avant octobre 2020.

Malgré les efforts que nous déployons pour autonomiser les femmes touchées par le conflit, en raison de l'occupation par la Russie des deux régions d'Abkhazie et de Tskhinvali en Géorgie, mon gouvernement n'est pas en mesure d'étendre le cadre de protection des droits de la personne aux femmes qui vivent toujours de l'autre côté des barrières érigées illégalement. Fait préoccupant, le soi-disant processus de transformation des lignes de démarcation en frontières, qui a été lancé récemment, ainsi que la clôture de la ligne d'occupation dans la région de Tskhinvali isolent complètement la zone occupée et créent un risque de crise humanitaire, notamment dans le district d'Akhalgori. Hier, un autre accident mortel s'est produit lorsque Margo Martiashvili, une résidente du district d'Akhalgori âgée de 70 ans, qui avait besoin d'une assistance médicale urgente, est décédée parce que le régime occupant a refusé d'ouvrir temporairement le point de passage pour lui permettre de se rendre à l'hôpital le plus proche. Elle est décédée à Tskhinvali.

Dans le même temps, les femmes vivant dans les régions occupées de la Géorgie, ainsi que dans les zones adjacentes à la ligne d'occupation, continuent d'être victimes de graves violations systémiques de leurs droits et libertés fondamentaux, notamment des violations de la liberté de circulation et des détentions illégales par des agents du Service fédéral de sécurité russe.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement de la Géorgie à faire avancer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au niveau national et à contribuer à sa mise en œuvre au niveau mondial.

19-33951 7/**39**

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Bessho (parle en anglais): Je voudrais remercier l'Afrique du Sud d'avoir convoqué la présente séance, consacrée à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en prévision du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) l'année prochaine. Le Japon se félicite de l'adoption de la nouvelle résolution 2493 (2019), dont il s'est porté coauteur.

Sous la direction du Premier Ministre Abe, le Japon attache une grande importance à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est l'un des trois piliers fondamentaux de nos efforts pour créer une société où les femmes brillent. La résolution 1325 (2000) est une résolution historique, qui considère les femmes non pas comme des victimes passives et vulnérables mais plutôt comme des participantes actives qui contribuent à la prévention ainsi qu'au règlement des conflits et aux processus de paix.

Aujourd'hui, je voudrais réitérer l'engagement du Japon à renforcer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en faisant fond sur les résultats obtenus grâce aux efforts que nous avons déployés dans le cadre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures.

Le Japon appuie fermement le fonds international pour les survivants des violences sexuelles liées aux conflits, qui sera lancé demain à l'occasion de la célébration du dixième anniversaire du mandat sur les violences sexuelles liées aux conflits. Le Japon souhaite être un contributeur actif et un membre du conseil d'administration du fonds. Nous sommes en train de prendre les dispositions nécessaires pour apporter une contribution financière adéquate au fonds.

Les violences sexuelles commises en période de conflit constituent un obstacle majeur à la pérennisation de la paix. L'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit apporte une assistance essentielle aux gouvernements concernés, notamment dans les domaines des enquêtes et des poursuites pénales, de la réforme législative et du renforcement des capacités des autorités judiciaires et de sécurité. En tant que principal donateur, le Japon continuera d'appuyer les efforts de l'Équipe d'experts.

L'égalité des sexes et l'autonomisation économique et politique des femmes sont nécessaires pour

promouvoir une véritable participation des femmes à la paix et à la sécurité. À cet égard, le Japon a apporté son appui aux femmes touchées par des conflits au Moyen-Orient et en Afrique grâce à des services chargés des questions de violence fondée sur le genre et à une formation professionnelle, en coopération avec ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres organismes des Nations Unies.

À partir de janvier prochain, le Japon financera un projet d'ONU-Femmes à Sri Lanka dans le cadre de l'initiative de partenariat pour les femmes et la paix et la sécurité du Groupe des Sept. Ce projet appuiera notamment l'autonomisation des femmes et leur participation aux processus de réconciliation nationale.

En ce qui concerne la question des femmes de réconfort mentionnée par le représentant de la République de Corée, le Japon s'en occupe depuis longtemps, notamment dans le cadre de l'accord conclu par le Japon et la République de Corée en décembre 2015.

Pour terminer, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est l'une des questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Je suis convaincu que grâce aux engagements fermes des États Membres et à des mesures concrètes, des progrès seront enregistrés dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité d'ici au vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), l'année prochaine, et au-delà.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suisse.

M^{me} Schneeberger (Suisse): L'adoption de la résolution 1325 (2000), il y a 19 ans, a été le signe que nous ne pouvons pas parvenir à une paix durable sans la participation pleine, égale et significative des femmes à tous les niveaux de décision. Les efforts collectifs menés ont fait progresser depuis lors le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cependant, nous avons entendu, et pas seulement aujourd'hui, que de nombreuses exigences énoncées dans la résolution 1325 (2000) et dans les huit résolutions qui l'ont suivie n'ont pas encore été satisfaites. La Suisse est fermement déterminée à mettre en œuvre intégralement ce cadre normatif, en particulier selon les trois priorités suivantes.

Premièrement, la Suisse, qui a été l'un des premiers pays à se doter d'un plan d'action national, en a adopté la quatrième version l'année dernière. Ce plan constitue un élément essentiel de suivi des progrès accomplis. Nous nous attachons à partager avec d'autres

pays les enseignements tirés de nos expériences. Ainsi, nous soutenons le Tchad dans l'élaboration de son premier plan d'action national. À cet égard, la Suisse salue le lancement, ce mois-ci, par l'Union africaine de son premier rapport sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique.

Deuxièmement, comme indiqué dans notre plan d'action, les femmes ont un rôle clef à jouer dans la prévention des conflits. Plus tôt au cours de ce mois, trois représentantes de la société civile ont informé le Conseil sur la paix et la sécurité en Afrique (S/ PV.8633) lors d'un débat sur le sujet et ont souligné le rôle positif que les femmes peuvent jouer. Par ailleurs, des organisations non gouvernementales suisses ont réalisé une étude montrant comment le programme pour les femmes et la paix et la sécurité peut promouvoir la prévention, y compris celle de l'extrémisme violent. Le Conseil de sécurité doit s'appuyer sur ces efforts et veiller à ce que ses résolutions pertinentes, y compris les mandats de missions, contiennent des dispositions exigeant une participation significative des femmes à la paix et à la sécurité ainsi que la mise en place d'activités et de mécanismes de prévention des conflits.

Troisièmement, la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité exige que l'ensemble des acteurs et des actrices de la communauté internationale et du système des Nations Unies, à travers ses trois piliers, contribuent à cet effort. Nous saluons et soutenons le rôle important de rassembleur et de conseiller que joue la Commission de consolidation de la paix dans cet effort et dans d'autres enjeux. La Suisse a par exemple activement sensibilisé au rôle que le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes peut jouer dans cette mise en œuvre. La société civile et les défenseurs des droits de l'homme, en particulier les femmes, ont également un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous appelons tous les États à respecter leurs obligations et engagement internationaux à cet égard. Nous devons tous et toutes intensifier nos efforts et donner suite à nos engagements. La Suisse se réjouit de contribuer à la réalisation de cet objectif en coprésidant, avec l'Afrique du Sud, le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité en 2021.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

M. Pildegovičs (Lettonie) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord féliciter la présidence sud-africaine du

Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat. Je tiens également à remercier le Secrétaire général António Guterres et les autres intervenantes pour leurs observations et leur précieuse contribution au débat d'aujourd'hui.

La Lettonie s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne (UE).

L'autonomisation des femmes et leur engagement sans exclusive, ainsi que l'égalité des sexes dans son ensemble, ne sont pas un caprice de notre siècle, mais plutôt les fondements d'un monde plus pacifique, sûr et durable. L'égalité des sexes s'accompagne d'un effet d'entraînement positif qui profite à nos enfants, à nos familles et à des communautés entières et nous rapproche de la réalisation des objectifs de développement durable. Les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité sont importantes pour l'intégration d'une perspective sexospécifique dans un contexte de sécurité plus large, représentant ainsi un pas important vers la prévention et le règlement des conflits et une paix durable. C'est pourquoi nous devons tout mettre en œuvre pour réduire les disparités entre les femmes touchées par les conflits et le rôle attribué aux femmes dans la prévention et le règlement des conflits. On oublie souvent que la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits a un effet significatif sur les résultats du processus. Dans l'intervalle, une attention particulière doit être accordée aux besoins des femmes et des filles dans les situations d'après conflit, y compris la sécurité physique et l'accès à des soins de santé suffisants. Il en va de même pour l'éradication de toutes les formes de violences et d'atteintes sexuelles dans les conflits. Cela doit rester une priorité de notre ordre du jour.

À l'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), la Lettonie réaffirme son ferme appui au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, reconnaissant que le lien étroit entre la sécurité mondiale et la participation égale des femmes ne doit pas être sous-estimé. Nous félicitons le Secrétaire général de son ferme engagement à faire de la participation significative des femmes une priorité de l'ONU. Nous avons fait de l'égalité des sexes une priorité de notre propre programme et nous sommes en train de finaliser un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. En tant qu'État membre de l'Union européenne, nous contribuons à la mise en œuvre de ce programme par le biais des politiques intérieures et extérieures de l'UE. Bon nombre de ses lignes directrices ont déjà été intégrées à notre système national. Parmi les autres

19-33951 9/**39**

exemples d'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes, on peut citer les récentes élections législatives, au cours desquelles le plus grand nombre de femmes de l'histoire de notre pays ont été élues au Parlement letton - 31 %, ce qui est également légèrement supérieur à la moyenne européenne. En outre, 16 % des soldats des forces armées nationales lettones et 30 % de notre police nationale sont des femmes. Nous sommes fiers que la Lettonie ait le pourcentage le plus élevé de femmes chercheurs en Europe, soit 52 %.

Sur une plus grande échelle, la Lettonie est heureuse de rappeler qu'un plan d'action énergique sur le genre et la violence fondée sur le genre a été adopté sous sa récente présidence du Traité sur le commerce des armes. On peut considérer qu'il s'agit là du premier accord intergouvernemental qui vise à améliorer la participation effective des femmes dans les instances de désarmement, ainsi qu'à décrire les mesures concrètes que les États parties prendront pour appliquer les dispositions du Traité sur le commerce des armes d'agissant d'un évaluation des risques fondée sur des critères de violence sexiste. Nous appelons tous les États parties au Traité sur le commerces des armes à adhérer fermement à ce plan d'action. En même temps, nous reconnaissons que l'égalité des sexes ne se limite pas au nombre de femmes occupant des postes de pouvoir. Il est essentiel que l'égalité des sexes et la participation des femmes aillent au-delà des chiffres et fassent en sorte que les voix des femmes et des filles soient entendues et intégrées dans les processus décisionnels. C'est ce que nous devons nous efforcer de faire pour que notre avenir soit meilleur que notre présent.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (parle en anglais): Je remercie l'Afrique du Sud d'avoir convoqué le présent débat et d'avoir soutenu la dixième résolution sur les femmes et la paix et la sécurité (résolution 2493 (2019)) jusqu'à son adoption. L'Irlande s'est portée coauteur de la résolution. Bien sûr, nous espérions tous davantage. Ce n'est peut-être pas parfait - peu de choses dans la réalité des femmes et de la paix et de la sécurité sont optimales. Nous vous soutenons, Madame la Présidente, afin que nous puissions construire ensemble un avenir meilleur.

L'Irlande s'associe aux déclarations qui seront faites respectivement au nom de l'Union européenne et au nom du Groupe des amis des femmes et de la paix et la sécurité, respectivement.

En tant que membre actif de la Commission de consolidation de la paix, nous espérons sincèrement que le Président de la Commission de consolidation de la paix fera rapport au Conseil sur cette question à l'avenir.

De nombreux orateurs ont évoqué aujourd'hui le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000). A mon avis, ce devrait être le moment d'évaluer clairement ce qui a été accompli plutôt que de se réjouir. L'Irlande se félicite du rapport du Secrétaire général (S/2019/800) qui donne à réfléchir et rappelle le nombre croissant d'attaques contre les défenseuses des droits de la personne et celles qui s'attachent à consolider la paix, et l'exclusion inacceptable des femmes des processus de paix et des processus politiques. Je sais que je ne suis pas la seule dans cette salle à avoir un sentiment croissant de frustration face à la lenteur du changement. Franchement, j'éprouve également de la honte devant le nombre croissant de menaces qui pèsent sur les progrès déjà réalisés. Le fait est que ceux qui font la guerre - qui ne sont pas, pour l'essentiel, des femmes - continuent à fixer les paramètres de la paix sans les femmes. Outre l'inégalité que cela ne fait que renforcer, soyons clairs, c'est aussi un moyen fondamentalement inefficace de construire la paix. Nous avons vu la preuve que la paix est plus durable lorsque les femmes ont participé aux négociations. Quelle aspect de cette réalité ne comprenonsnous pas encore? Tout simplement, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité devrait faire partie de toutes nos activités de consolidation de la paix, ce qui, dans cette salle, implique chaque renouvellement de mandat, chaque débat géographique et thématique, chaque consultation locale et chaque analyse effectuée sur le terrain. Nous ne pouvons tout simplement pas permettre que cette question soit limitée à un seul débat public en octobre de chaque année. De toute évidence, cette formule n'a pas fonctionné jusqu'à maintenant.

L'Irlande considère le programme de pérennisation de la paix et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité non pas comme un processus distinct, mais comme un seul et même processus. Dans le cadre de l'examen de l'architecture de consolidation de la paix qui aura lieu l'année prochaine, nous veillerons à ce que cette synergie soit pleinement reconnue. L'égalité des sexes est au cœur des politiques étrangère, humanitaire et de développement de l'Irlande. Nous avons lancé notre troisième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité plus tôt cette année. Nous associons notre engagement à l'étranger à l'action nationale, qui est axée sur les femmes migrantes touchées par les

conflits vivant en Irlande et sur celles qui sont touchées par le conflit en Irlande du Nord.

L'Irlande croit en la participation significative des femmes à la consolidation de la paix parce que nous l'avons vécue. Cela fait plus de 20 ans que la Northern Ireland Women's Coalition a participé à l'Accord du vendredi saint. Pourtant, aujourd'hui encore, cet accord est l'un des rares exemples mondiaux où les femmes ont participé directement à un processus de paix. Les éléments introduits par les femmes dans l'Accord du vendredi saint ont été essentiels au maintien de la paix au cours des deux décennies qui ont suivi parce qu'ils sont allés aux causes profondes du conflit et ont aidé à imaginer une vision positive d'une Irlande du Nord de l'avenir.

Avec plus de 60 ans d'expérience continue et ininterrompue dans le domaine du maintien de la paix, l'Irlande sait à quel point il est essentiel d'intégrer une perspective sexospécifique afin d'autonomiser les femmes dans ce domaine. L'Irlande est une championne de l'égalité des sexes dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, et nous appuyons les objectifs fixés par ce dernier. Nous sommes particulièrement fiers qu'aujourd'hui, la femme la plus haut gradée des forces de maintien de la paix des Nations Unies soit une Irlandaise - la générale de brigade Maureen O'Brien, commandante par intérim de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement dans les hauteurs du Golan. Nous adoptons la même approche dans nos travaux sur le désarmement et l'action humanitaire, dans lesquels nous considérons la participation égale des femmes comme fondamentale.

Le Secrétaire général a aujourd'hui soulevé à juste titre la question du financement. Comme le Conseil le sait, le débat d'aujourd'hui est l'un de ceux qui suscitent le taux de participation le plus élevé chaque année. Nous avons tous hâte de parler, mais que se passerait-il si nous étions aussi avides d'investir dans les femmes? Il est essentiel que les États Membres de l'ONU continuent d'accroître leur appui à l'égalité des sexes et aux organisations de femmes. Plus tôt cette année, l'Irlande a terminé son mandat de deux ans à la présidence de la Commission de la condition de la femme, de sorte que nous ne connaissons que trop bien les défis, la complexité et l'urgence de ce débat. En tant que pays qui aspire à être membre du Conseil de sécurité, l'Irlande est déterminée à se lever, à élever la voix et à trouver les ressources nécessaires pour aller au-delà de la rhétorique et passer à la réalité. Il y a une courte phrase de trois mots dans

le rapport du Secrétaire général qui devrait vraiment nous guider pour les 12 prochains mois, à savoir que la mise en œuvre reste critique — ou comme M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka d'ONU-Femmes aime à le dire, « faire, faire, faire ».

La Présidente (parle en anglais): Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Hongrie.

M^{me} Bogyay (Hongrie) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de vous voir, Madame la Ministre, ici, au Conseil de sécurité. Je voudrais tout d'abord remercier la présidence sud-africaine du Conseil d'avoir organisé ce très important débat public. Je remercie également les personnes qui ont présenté des exposés pour les remarques perspicaces qu'elles ont faites ce matin.

La Hongrie s'associe aux déclarations qui seront prononcées au nom de l'Union européenne, du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et du Réseau des femmes d'influence en Afrique.

La Hongrie s'est engagée à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je voudrais informer le Conseil que nous sommes en train d'élaborer notre plan d'action national sur la question, que nous entendons adopter avant le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Afin de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au niveau national, les forces de défense hongroises ont intégré la formation et l'éducation à la résolution 1325 (2000) et la sensibilisation aux questions de genre, à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ainsi qu'à la violence sexuelle liée aux conflits à tous les cours de formation, nationaux ou internationaux, dispensés avant le déploiement, comme par exemple le cours international à l'intention des observateurs militaires. De plus, nous organisons régulièrement des cours de formation intensive sur les femmes et la paix et la sécurité à l'intention des sous-officiers et autres. La prise en compte systématique des questions de genre dans les opérations de paix et les processus militaires accroît l'efficacité opérationnelle. En outre, accroître la participation des femmes dans les missions de maintien

19-33951 11/**39**

de la paix et mettre en œuvre des stratégies de protection des civils et de fourniture d'une assistance humanitaire qui tiennent compte des questions de genre revêt une importance clef pour fournir la meilleure assistance possible aux femmes et aux filles qui sont touchées par les conflits.

En ce qui concerne l'intensification de nos efforts pour encourager le déploiement d'effectifs féminins, nous travaillons à des projets qui favorisent, par exemple, un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et proposent aux femmes des emplois atypiques, ce qui contribue indirectement à recruter un pourcentage plus élevé de femmes soldats pour le déploiement. Nos effectifs féminins peuvent participer aux missions de l'ONU, de l'OTAN et de l'Union européenne selon les mêmes conditions que les soldats hommes.

Nous sommes bien sûr consternés par le caractère systématique et généralisé de la violence sexuelle et fondée sur le genre liée au conflit. Cette violence peut être constitutive de crime de guerre, de crime contre l'humanité et même de génocide. Il faut donc veiller en conséquence à ce qu'il en soit répondu devant la justice. Les rescapées de violences sexuelles ont besoin non seulement de soins médicaux immédiats, mais aussi d'un soutien psychosocial complet et de services fondés sur les droits de la personne et tenant compte des questions de genre.

Nous invitons la communauté internationale à mieux répondre aux besoins des femmes et des filles appartenant à des minorités religieuses et ethniques qui ont été persécutées et déplacées par un conflit ou le terrorisme. Pour mettre en œuvre avec succès le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il faut prendre des mesures en amont en temps de paix, d'une part en s'attaquant aux causes profondes des conflits et en empêchant la militarisation et la prolifération des armes et, d'autre part, en protégeant et en encourageant les droits des femmes et des filles.

Seule une paix inclusive peut être durable. Nous espérons qu'on accordera davantage d'attention aux besoins des femmes et à leur participation effective à la planification et à l'exécution des activités de désarmement, démobilisation et réintégration. Nous avons un rôle essentiel à jouer dans la prévention des conflits violents. Dans la perspective du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), que nous attendons avec intérêt, nous réaffirmons notre engagement et appelons à une coopération renforcée afin de mettre

pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Srivihok (Thaïlande) (parle en anglais) : La Thaïlande se félicite que le présent débat public mette de manière fort opportune l'accent sur les réalisations et les difficultés liées à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et de ses résolutions ultérieures dans l'optique de la célébration, l'année prochaine, du vingtième anniversaire de son adoption. L'étude mondiale sur la mise en oeuvre de la résolution 1325 (2000), réalisée en 2015 par ONU-Femmes, a souligné qu'il reste un écart considérable entre les engagements ambitieux que nous avons pris en faveur de ces résolutions et le soutien politique et financier apporté dans les faits. Nous sommes intimement convaincus que nous pouvons et devons réduire cet écart grâce à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du programme pour les femmes, la paix et la sécurité.

Pour prendre des mesures significatives concernant les femmes et la paix et la sécurité, nous devons reconnaître le caractère interdépendant, indissociable et complémentaire de tous les éléments des objectifs de développement durable relatifs à l'égalité des genres. Nous devons notamment nous attaquer aux lois discriminatoires, aux obstacles comportementaux et institutionnels et aux stéréotypes sexistes qui continuent d'entraver la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et du Programme 2030. La Thaïlande considère que l'objectif 5, égalité entre les sexes, et l'objectif 16, paix, justice et institutions efficaces, sont étroitement liés et que leur mise en œuvre est nécessaire pour faire progresser les objectifs concernant les femmes et la paix et la sécurité. Une société ne peut parvenir à une paix durable que si elle adopte une approche intégrée et inclusive qui intègre le développement et les droits humains pour tous, y compris les femmes. L'autonomisation des femmes et des filles et l'égalité des genres sont des éléments essentiels à la prévention des conflits et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Au niveau national, la Thaïlande a adopté et est en train d'appliquer des mesures et directives nationales sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2016-2021. Ces mesures forment également un plan d'action qui s'inscrit dans une perspective à la fois interne et externe et vise à renforcer le rôle des

femmes dans le règlement des conflits et des troubles politiques et sociaux à travers le monde.

Sur le plan international, la Thaïlande est un ardent partisan de la participation des femmes dans les missions de maintien de la paix. Sept des 27 soldats de la paix thaïlandais qui sont déployés actuellement dans les trois missions de maintien de la paix auxquelles nous participons sont des femmes, soit 20% du nombre total de soldats de la paix thaïlandais. Dans le cadre de leurs activités au sein de ces missions, les Casques bleus thaïlandaises sont également en première ligne des efforts déployés auprès des communautés pour promouvoir le développement durable.

Alors que nous nous préparons à célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) et le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing l'année prochaine, et dans le cadre de ses efforts pour mettre en œuvre le Programme 2030, la Thaïlande est déterminée à continuer de faire sa part aux niveaux national et international pour promouvoir véritablement l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans tous les contextes, y compris celui du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (parle en anglais) : Je vous remercie vivement, Madame la Présidente, de présider en personne ce débat public.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration qui sera faite par la représentante du Canada, au nom de 55 États Membres, ainsi qu'à celle qui sera prononcée au nom de l'Union européenne.

Nous sommes à la veille du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Et il est plus important que jamais d'appeler à la mise en œuvre intégrale et effective de tous les éléments de ce programme fondamental pour les femmes et la paix et la sécurité. Le rapport du Secrétaire général de cette année sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800) est très clair sur ce point. Nous ne pouvons tout simplement pas baisser la garde. Nous devons nous unir pour veiller à ce que le programme d'action pour les femmes et la paix et la sécurité ne soit pas affaibli par des compromis sur le libellé convenu, en particulier sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative.

Dans cette déclaration, J'insisterai sur trois aspects du programme : premièrement, les défenseuses des droits de la personne; deuxièmement, l'approche axée sur les survivantes; et troisièmement, notre attachement à sa mise en œuvre.

S'agissant de mon premier point, les organisations féminines et les défenseuses des droits de la personne jouent un rôle clef dans la promotion de la paix et de la sécurité à plusieurs niveaux. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que, dans l'ensemble, la violence à leur égard augmente. Par exemple, en Colombie, au premier semestre de 2019, 447 menaces, 20 homicides et 13 tentatives d'homicide ont été enregistrés contre des dirigeantes, des défenseuses des droits de la personne et des artisanes de la paix. Nous devons veiller à ce que, partout dans le monde, les défenseuses des droits de la personne soient protégées et puissent accomplir leur travail crucial sans ingérence et sans craindre pour leur vie.

Mon deuxième point, c'est l'importance d'une approche axée sur les survivantes. En matière de protection contre la violence sexuelle liée au conflit, il est essentiel d'adopter une approche axée sur les survivantes, d'écouter celles-ci et de respecter leur dignité, leurs droits et leurs souhaits. Les survivantes doivent orienter leur processus de rétablissement. Elles doivent bénéficier d'un soutien qui se présente sous la forme d'informations et de services complets, notamment en ce qui concerne la santé et les droits en matière de santé sexuelle et procréative. De plus, elles doivent avoir accès à des services de santé mentale et à un soutien psychosocial. Le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme doivent, bien entendu, être respectés.

Mon troisième point concerne notre engagement en faveur de la mise en œuvre. Nous devons aller audelà des mots. L'écart entre nos engagements et leur mise en œuvre reste important - trop important. C'est une situation dont la responsabilité incombe à tous. Le Royaume des Pays-Bas est résolu à mettre pleinement en œuvre tous les éléments du programme d'action pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous profiterons de la dynamique créée autour de l'année prochaine pour élaborer notre quatrième plan d'action national, avec une responsabilisation accrue et un pilier national renforcé. De plus, à compter de 2021, nous allons doubler le financement que nous allouons à la question des femmes et de la paix et de la sécurité. En outre, nous poursuivrons nos efforts pour renforcer la participation véritable des femmes aux processus de paix et pour accroître le

19-33951 **13/39**

nombre de femmes en tenue dans les missions de maintien de la paix, y compris aux postes de responsabilité.

Qu'il me soit permis, pour conclure, de citer Leymah Gbowee, militante libérienne des droits des femmes et lauréate du prix Nobel de la paix, qui a déclaré que nous avons le pouvoir d'arrêter la guerre et de « réparer notre monde qui est actuellement sens dessus dessous ». Nous sommes d'accord. Nous avons tous ce pouvoir. Tous les éléments nécessaires sont présents dans le programme global qu'est le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons maintenant, ensemble, faire tout ce qui est en notre pouvoir pour sa pleine mise en œuvre.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

M^{me} Bahous (Jordanie) (parle en anglais): Je voudrais tout d'abord féliciter l'Afrique du Sud pour sa présidence réussie du Conseil de sécurité au cours de ce mois et accueillir avec satisfaction l'adoption à l'unanimité ce matin de la résolution 2493 (2019) sur les femmes et la paix et la sécurité, que mon pays est fier d'avoir parrainée. Je tiens également à remercier les intervenants. Leurs idées nous inspirent tous et leurs perspectives sont inestimables.

Mon pays, la Jordanie, s'associe à la déclaration qui sera prononcée cet après-midi par la représentante du Canada au nom des 56 États Membres représentant les cinq groupes régionaux des Nations Unies.

La Jordanie s'est toujours engagée en faveur du maintien de la paix et de la sécurité, non seulement au Moyen-Orient, mais aussi dans les zones de conflit partout dans le monde, où elle fournit des contingents et partage ses compétences en matière de maintien de la paix. L'adoption par la Jordanie, en 2017, d'un plan d'action national ambitieux pour l'application de la résolution 1325 (2000), avec une allocation budgétaire du Gouvernement jordanien et un financement commun généreux de nos partenaires donateurs, est un exemple de notre engagement en faveur de la participation des femmes à la prévention des conflits, au maintien de la paix, à la prévention de la violence extrémiste et de la violence fondée sur le genre.

Nous sommes à un moment charnière de l'histoire. Les xénophobes et les racistes sont sortis de l'ombre, les droits des femmes reculent, la marge de manœuvre de la société civile se rétrécit et la légitimité des principes sur lesquels reposent les droits de la personne est attaquée.

Nous savons tous que les hommes et les femmes sont touchés différemment par les conflits. Il faut adopter une approche plus inclusive de la manière dont s'effectue le rétablissement de la paix. Si les hommes sont depuis longtemps considérés comme les seuls acteurs pertinents dans les conflits armés et leur résolution, les femmes sont gravement touchées et impliquées dans les conflits en tant que parents, soignantes, personnalités politiques, défenseuses des droits de la personne et combattantes. Les efforts doivent viser à accroître la participation des femmes, non seulement à la diplomatie douce et préventive, mais aussi au cœur des processus de paix, car nous savons tous que la participation des femmes ajoute un plus large éventail de perspectives à de multiples niveaux, permettant l'inclusion et la diversité, dont il a été prouvé qu'elles mènent à une paix plus durable.

À cet égard, la Jordanie se félicite du rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800), en particulier de sa recommandation concernant l'adoption des mesures nécessaires pour lever les obstacles sociaux, culturels et politiques à la pleine participation des femmes aux secteurs de la sécurité et de l'application des lois, notamment l'augmentation du nombre de femmes en tenue dans les opérations de paix.

Mon pays a fait des progrès considérables en ce qui concerne l'intégration de la problématique femmeshommes dans toutes les fonctions de maintien de la paix et est déterminé à continuer d'élaborer des pratiques optimales en matière d'intégration de cette problématique dans les opérations militaires et policières, notamment dans la formation préalable au déploiement, et à appuyer les rôles et tâches des conseillers et des conseillères pour les questions de genre déployés dans les missions. La Jordanie estime que la participation accrue des femmes au maintien de la paix est un facteur essentiel pour le succès global des missions de paix. Nous redoublons donc d'efforts pour atteindre un taux de participation féminine de 15 % d'ici à 2020 afin de respecter l'engagement de la Jordanie au titre de l'initiative du Secrétaire général baptisée Action pour le maintien de la paix.

Qu'il me soit permis de féliciter les missions de maintien de la paix des Nations Unies pour le renforcement des capacités de leur personnel et l'évolution de leurs priorités en matière de prévention et de réponse aux survivantes de la guerre et de la violence, y compris la violence sexuelle dans les situations de conflit et d'après-conflit, et pour avoir fait de la sécurité de tous,

en particulier des femmes et des filles, une priorité pour qu'elles participent activement aux processus de paix.

Les rapports des Nations Unies indiquent que, malheureusement, 13 % seulement des pays consacrent des fonds aux statistiques et aux données, et près de 80 % des indicateurs de l'égalité des genres relatifs aux objectifs de développement durable manquent de données. Les données ventilées mettent en lumière les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis, révèlent les lacunes pour lesquelles des efforts supplémentaires sont nécessaires et recensent les ressources nécessaires pour élaborer les politiques et les plans nationaux.

Pour honorer nos engagements en faveur des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 5, et pour améliorer la mise en œuvre et l'adaptation à l'échelle locale du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Département jordanien des statistiques, les organismes gouvernementaux compétents et les organisations de la société civile, en collaboration avec ONU-Femmes, travaillent sans relâche à l'élaboration de trois piliers pour créer un environnement politique et institutionnel favorable permettant de mieux suivre les engagements nationaux et internationaux en faveur des objectifs de développement durable, tout en produisant régulièrement des statistiques comparables et de qualité et en faisant en sorte que les données ventilées par sexe soient largement accessibles et utilisées pour éclairer les décideurs.

Enfin, à l'approche de 2020, qui marquera le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), il faut faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en incluant et en autonomisant les femmes sur les plans politique, social et économique et en assurant une éducation universelle sûre pour toutes les femmes et les filles. Nous devons briser le moule, changer les perceptions maintenant et pour les générations futures, et lutter contre le recul et les courants qui nous ralentissent.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Amorín (Uruguay) (parle en espagnol) : Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue, Madame la Présidente, et féliciter la présidence sud-africaine d'avoir organisé ce débat public sur une question clef pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Uruguay s'associe à la déclaration que prononcera la représentante du Canada au nom d'un groupe composé de nombreux pays qui se préoccupent de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Je souhaite également faire quelques observations à titre national.

Mon pays remercie et félicite le Secrétaire général de son rapport important et détaillé (S/2019/800) et des données fournies dans l'évaluation indépendante de la suite donnée aux recommandations relatives à l'égalité des genres issues des trois examens des questions de paix et de sécurité effectués en 2015. Les informations fournies montrent que si nous avons accompli des progrès tangibles dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il reste un long chemin à parcourir pour le mettre pleinement en œuvre. La résolution 2493 (2019), adoptée ce matin par le Conseil et que l'Uruguay a parrainée, marque une avancée importante dans ce parcours difficile.

Je vais maintenant mentionner les mesures que l'Uruguay est en train de mettre en place, aux niveaux national et multilatéral, pour promouvoir l'application de ce programme.

En ce qui concerne les mesures internes, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que mon gouvernement est sur le point d'achever l'élaboration de son plan national d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des autres résolutions pertinentes. Les données factuelles montrent que les plans nationaux restent un des principaux outils en vue d'accélérer l'application de ce programme. Notre plan national d'action comporte une législation approuvée par notre pays en matière de lutte contre la traite des personnes et la violence sexuelle, ainsi que d'autres violations des droits de l'homme. Notre plan est axé sur la prévention et la lutte contre ces crimes graves, la prise en charge et la protection des victimes et les réparations. Il incorpore également les mesures déjà mises en place en matière de maintien et de consolidation de la paix, qui constituent la base en vue d'atteindre de nouveaux objectifs. Nous estimons que les résultats annoncés dans le plan national d'action doivent être concrets et mesurables, et c'est pourquoi nous l'avons assorti d'indicateurs aussi bien quantitatifs que qualitatifs.

En tant que pays fournisseur de contingents, l'Uruguay a ces dernières années pris des mesures claires au niveau national au cours des dernières années en vue d'accroître la représentation des femmes au sein des forces armées nationales et dans ses contingents déployés dans les opérations de maintien de la paix. Grâce à ces efforts, les femmes représentent plus de la moitié

15/**39**

du total des effectifs du personnel de paix déployé par le pays sous le drapeau de l'ONU. L'Uruguay joue un rôle très actif dans la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, dont le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un axe central. De même, notre pays appuie le groupe de contact de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix et participe à des projets visant à identifier les obstacles au déploiement et au renforcement des capacités afin d'augmenter la participation des femmes.

Entre autres mesures élaborées au niveau multilatéral, l'Uruguay coprésidera le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité l'année prochaine, qui marquera le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Le Réseau de personnes référentes pourrait générer l'élan politique nécessaire pour accélérer les progrès sur les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Cet instrument promeut la coopération sur ces questions et l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre ses États membres. En préparation de cette présidence, un atelier régional sera organisé à Montevideo en décembre pour aborder des thèmes relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les Amériques. D'autre part, l'Uruguay appuie l'initiative « Engagement 2025 » proposée par l'Espagne et la Finlande, dont l'objectif est de garantir la participation effective des femmes aux processus de paix.

Mon pays attache également une attention particulière à l'interconnexion avec les engagements issus de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La protection des droits de l'homme est inévitablement liée à la paix et à la sécurité internationales. Les violations des droits des femmes n'apparaissent pas spontanément. Elles sont le prolongement d'une autre forme de violence qui, de façon plus couverte, est exercée au sein des sociétés et prend racine dans les inégalités, la discrimination généralisée à l'encontre des femmes et le mépris de leurs droits fondamentaux. À cet égard, l'Uruguay présentera son dixième rapport périodique au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et il tient à exprimer son attachement au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui accorde une grande importance à l'égalité des sexes. Le Programme 2030 a les moyens de créer des conditions sociales, économiques et politiques propices à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en particulier l'objectif 5, sur l'égalité entre les

sexes, et l'objectif 16, sur l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives.

Enfin, l'année 2020 sera historique pour le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, car nous célébrerons non seulement le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), mais également le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le cinquième anniversaire de l'adoption du Programme 2030 et le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU. L'année prochaine revêt donc une signification historique, et nous avons la responsabilité de renforcer notre action pour mettre effectivement en œuvre les engagements que nous avons pris.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Slovénie.

M^{me} Bavdaž Kuret (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence sud-africaine d'avoir organisé ce débat public, et les orateurs de leurs exposés et de leurs témoignages.

La Slovénie accueille avec satisfaction le dernier rapport annuel du Secrétaire général (S/2019/800), qui montre que nous sommes passés du « quoi » et du « pourquoi » au « comment » en vue d'intégrer la problématique femmes-hommes dans les domaines de la paix et de la sécurité. Nous félicitons le Secrétaire général de son attachement personnel à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

La Slovénie s'associe à la déclaration que prononcera l'observatrice de l'Union européenne et à celle que fera la représentante du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Par solidarité avec les orateurs qui prendront la parole après moi, je m'efforcerai de n'utiliser que deux minutes du temps précieux du Conseil et de limiter mon intervention à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Slovénie.

Les efforts entrepris par la Slovénie en matière de mise en œuvre sont reflétés dans le deuxième plan national d'action, adopté en 2018. La Slovénie est le seul pays au monde où les postes de chef d'état-major et de chef de la police sont occupés par des femmes. Au Ministère slovène des affaires étrangères, 57 % des diplomates sont des femmes, et 55 % de ceux qui sont déployés au sein de missions à l'étranger sont également des femmes. Les femmes représentent 40 % des

ambassadeurs et chefs de mission slovènes à l'étranger; il nous faut encore 10 % points pour atteindre la parité.

La Slovénie a intégré la problématique femmeshommes dans un certain nombre de stratégies nationales, notamment dans les domaines de la sécurité nationale, des migrations et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Elle a créé un centre d'éducation et de formation pour les personnes qui vont être déployées au sein d'opérations et de missions de maintien de la paix; une formation sur les femmes et la paix et la sécurité y est fournie. Sa nouvelle stratégie de coopération au développement et d'aide humanitaire confirme que l'égalité des sexes est une des deux questions transversales clefs pour la Slovénie en matière de coopération au développement.

Enfin, nous ne pourrons obtenir de résultats tangibles que si nous travaillons de concert. Pour reprendre les paroles du Secrétaire général,

« [N]ous devons agir immédiatement pour éviter [que l'application] ne régresse ou qu'elle ne soit incohérente, renforcer l'action là où des progrès se dessinent et maintenir le cap là où des résultats ont été obtenus » (S/2019/800, par. 11).

La Slovénie se tient prête à jouer son rôle.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Margaryan (Arménie) (parle en anglais): Je remercie la présidence de la République d'Afrique du Sud d'avoir donné la priorité à la question des femmes et de la paix et de la sécurité et me félicite de l'adoption de la résolution 2493 (2019) en début de journée. Nous remercions également le Secrétaire général de la présentation de son rapport (S/2019/800) et saluons son rôle de premier plan dans la promotion de politiques tenant compte de la problématique femmes-hommes et de l'égalité des chances pour les femmes et les filles dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), dont la date approche, sera une occasion importante de renforcer notre réponse collective en prenant des mesures résolues pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et assurer la pleine protection de leurs droits fondamentaux en temps de conflit et de crise. Cette résolution historique a créé un cadre normatif global visant à intensifier les efforts de la communauté internationale aux fins d'intégrer le rôle des femmes dans la prévention,

la reconstruction après les conflits, le relèvement et la consolidation de la paix, ainsi que de répondre aux besoins particuliers de protection des femmes et des filles en situation de conflit. L'Arménie est fermement convaincue que les femmes ont un rôle clef à jouer à tous les stades d'un conflit, en particulier dans le renforcement de la confiance et la promotion de la paix et de la réconciliation. La participation sans exclusive de toutes les femmes touchées par un conflit aux efforts de paix et de sécurité est essentielle pour promouvoir des règlements durables et pérenniser la paix.

Nous soulignons la nécessité de protéger les droits des femmes et des filles résidant dans les zones de conflit, étant donné qu'elles représentent le groupe le plus touché de la population. Nous devons également promouvoir leur participation et leur représentation pleine et entière dans les processus de prévention et de consolidation de la paix. Je voudrais rappeler à cet égard la campagne « Les femmes pour la paix », lancée par l'épouse du Premier Ministre arménien, qui est un exemple important de plateforme inclusive permettant aux femmes et aux mères de faire entendre leur voix pour la paix, la non-violence et la réconciliation au-delà des divisions.

L'Arménie attache une grande importance à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de ses politiques nationales, qui ont pour objectif d'assurer la participation politique et publique des femmes, leur autonomisation et la promotion de l'égalité des sexes. En février, en étroite coopération avec la société civile et les partenaires internationaux, le Gouvernement a adopté le plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, consolidant ainsi les politiques et stratégies nationales en vue d'en accroître la cohérence et de mieux les coordonner.

Le plan d'action national est axé sur la prévention, la protection, la participation, les secours et le relèvement, et comprend des objectifs, des calendriers et des indicateurs de performance clairs. Il définit un ensemble concret de mesures visant à accroître la participation des femmes dans le secteur de la sécurité, notamment dans les missions de maintien de la paix, et à promouvoir leur participation politique et leur autonomisation économique dans le contexte de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix. Il met particulièrement l'accent sur la protection des droits des groupes de population vulnérables, tels

19-33951 17/**39**

que les femmes résidant dans les communautés frontalières et les femmes touchées par les conflits.

L'année prochaine marquera le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et un jalon quinquennal sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Ce sera un moment charnière pour accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles.

La Commission de la condition de la femme, principal organe directeur de l'ONU dans le domaine de l'autonomisation des femmes, est également une instance particulièrement importante pour faire progresser la cause des femmes et de la paix et de la sécurité. En ma qualité de Représentant permanent de l'Arménie et de Président de la soixante-quatrième session de la Commission, j'attends avec intérêt de contribuer à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité, et d'œuvrer à la participation pleine et entière des femmes aux activités de consolidation et de maintien de la paix.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la ferme volonté de l'Arménie de renforcer encore l'autonomisation des femmes dans son programme de réformes et de veiller à ce qu'elles participent activement à la vie politique et publique, conditions préalables importantes pour promouvoir la paix et la sécurité.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (parle en anglais): Le présent débat public se tient à la veille de la commémoration d'anniversaires très importants. L'année prochaine, nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Il s'agit donc d'un moment opportun pour réfléchir à nos progrès, mais aussi aux occasions manquées, et d'envisager de rectifier le cap si nécessaire.

Si nous avons fait des progrès considérables sur le front normatif, le monde reste très dangereux, en particulier pour les femmes et les filles qui se trouvent prises dans la spirale infernale de la douleur et de la souffrance du fait de guerres apparemment sans fin, de conflits prolongés ou d'une occupation étrangère. En dépit de nos meilleures intentions et de tous nos efforts, elles continuent de souffrir de manière disproportionnée, avec des conséquences durables. Selon le récent rapport du Secrétaire général (S/2019/800), plus de 50 parties à divers conflits dans le monde sont soupçonnées d'avoir commis ou incité à commettre des viols et autres formes de violence sexuelle dans des situations qui figurent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Les femmes restent non seulement les premières victimes des hostilités et de la violence sexuelle dans les situations de conflit, elles se heurtent également à de multiples obstacles pratiques et institutionnels qui les empêchent de participer pleinement et concrètement aux processus de paix.

La résolution 1325 (2000) a fait date en plaçant les questions relatives aux femmes au centre du débat mondial sur la prévention des conflits dans le contexte plus large de la paix et de la sécurité internationales. Le programme avait pour objectif de féminiser la paix dans un environnement post-conflit, mais un plus grand effort sera nécessaire pour protéger les innombrables femmes dont nous continuons à dédaigner les souffrances pour des raisons de realpolitik ou à cause d'intérêts géopolitiques.

Nous devons réaffirmer que ce programme s'applique à toutes les femmes dans les situations de conflit, en particulier dans les cas d'occupation étrangère, comme au Jammu-et-Cachemire occupé. Depuis près de trois mois, le monde assiste avec horreur à la répression cruelle exercée par l'Inde contre toutes les libertés civiles dans le Cachemire occupé et à l'annexion illégale de ce territoire contesté, en violation flagrante du droit international et de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, aggravant les souffrances des populations, notamment des femmes et des filles.

La détresse des femmes cachemiriennes est encore exacerbée par l'enlèvement, lors de descentes en pleine nuit, de membres de leur famille, y compris leurs enfants, leur détention illégale et leur torture par les forces d'occupation, ainsi que par l'imposition de restrictions incessantes à la liberté de mouvement et de communication qui condamnent ces femmes à voir leurs enfants souffrir et mourir faute de soins médicaux. Le verrouillage de la région a non seulement rendu l'accès aux soins de santé, à l'approvisionnement alimentaire et même à la communication avec les êtres chers presque impossible; il a également rendu les femmes plus vulnérables aux mauvais traitements, car elles sont laissées à la merci des forces d'occupation qui imposent un couvre-feu inhumain. Après tout, le viol est utilisé depuis longtemps dans ce territoire en tant que tactique

brutale pour humilier toute une communauté et tout un peuple, comme cela a été confirmé dans les rapports des organisations internationales de défense des droits de l'homme. Cette parodie de justice doit cesser. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et faire face à cette situation désastreuse et inacceptable.

Comme nous le savons tous, les membres du personnel des opérations de maintien de la paix, notamment les agents en tenue, travaillent directement avec les populations, au quotidien, ce qui fait d'eux les représentants et le symbole les plus visibles de l'ONU. Ils ont un rôle crucial à jouer dans la prise en compte des questions de genre dans la paix et la sécurité. Parmi les pays qui fournissent le plus de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mon pays, le Pakistan, non seulement forme ses Casques bleus à cet effet, mais a également augmenté le nombre de ses soldates de la paix et atteint l'objectif fixé par l'ONU de 15 % de femmes dans ses contributions aux contingents, ce dont nous sommes très fiers.

Enfin, étant donné qu'il s'agit de ma dernière déclaration en tant que Représentante permanente du Pakistan au Conseil de sécurité, je voudrais terminer en disant que le fait de donner aux femmes un rôle clef non seulement ouvre des perspectives nouvelles, mais peut aussi changer la donne en contribuant fortement à jeter les bases d'une paix durable et pérenne. Je suis la première femme de mon pays en 70 ans à représenter la République islamique du Pakistan à l'ONU. Cela a été un grand honneur et un privilège pour moi de prendre la parole dans cette salle, en particulier. Je suis convaincue qu'il ne faudra pas attendre encore 70 ans avant que le Pakistan envoie une autre femme pour représenter notre grand pays.

La Présidente (parle en anglais) : Je suis sûre que le Pakistan aura entendu qu'il fallait que le prochain Représentant permanent soit une femme.

Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Temenov (Kazakhstan) (parle en anglais): Je remercie la présidence sud-africaine du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public important et opportun sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie chaleureusement toutes les intervenantes, ainsi que les représentantes de la société civile, pour leurs efforts déterminés à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous nous félicitons en outre

de l'adoption à l'unanimité, aujourd'hui, de la résolution 2493 (2019), que nous entérinons pleinement.

En dépit de progrès louables, nous constatons que les femmes n'ont pas la possibilité d'assumer des rôles de premier plan, en temps de conflit comme en période de paix. Comme le souligne le Secrétaire général dans son récent rapport (S/2019/800), la participation effective des femmes à toutes les phases des processus de paix soutenus par l'ONU se heurte toujours à des obstacles. Bien que, d'une part, cela s'explique par la complexité et la fragmentation croissante des conflits violents, assorties d'une prolifération d'acteurs non étatiques, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est face, d'autre part, à un déficit de mise en œuvre dans de nombreux domaines clefs.

À l'appui des six propositions figurant dans le récent rapport du Secrétaire général, nous souhaitons faire les cinq recommandations supplémentaires ci-après.

Premièrement, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent davantage s'attacher à dispenser une formation spéciale tenant compte des questions de genre et à inclure plus de femmes dans leurs déploiements nationaux auprès des missions de terrain. Cela doit aller de pair avec la nomination de spécialistes des questions de genre dans toutes les unités des opérations de maintien de la paix, notamment celles qui sont chargées des droits de l'homme, de l'état de droit, de la réforme du secteur de la sécurité et des questions humanitaires.

Deuxièmement, les États Membres doivent appliquer pleinement la politique de tolérance zéro du Secrétaire général face aux infractions commises par le personnel des Nations Unies.

Troisièmement, il faut redoubler d'efforts pour soutenir les femmes dans les organisations de terrain qui œuvrent en faveur d'une culture de la paix et d'une réconciliation ancrée dans la communauté locale, et mettre fin à l'impunité sous toutes ses formes. Les femmes doivent recevoir une formation aux fonctions d'encadrement pour être en mesure de sensibiliser les responsables politiques et de mener des activités d'éducation à la paix, ainsi que de participer à des activités de reconstruction sociale et d'intégration.

Quatrièmement, les femmes doivent être impliquées dans la gestion et la sécurité des camps de réfugiés et de déplacés, en particulier pour les femmes et les filles, et contribuer aux processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

19-33951 **19/39**

Cinquièmement, les femmes doivent être davantage mobilisées dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux fins de la prévention et du règlement des conflits, ainsi que pour opérer un changement porteur de transformation dans les trois grands domaines d'action de l'ONU. De même, les États Membres doivent résolument tirer parti du Groupe informel d'experts du Conseil chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité, et de la stratégie de la Commission de consolidation de la paix relative aux questions de genre.

Le Kazakhstan est fermement convaincu que l'éducation des femmes et des filles, en particulier dans les zones rurales, doit être assurée, car elle est cruciale pour donner véritablement aux femmes les moyens d'engendrer un changement social.

L'an dernier, aux côtés de l'Union européenne et du Programme des Nations Unies pour le développement, le Kazakhstan a lancé un programme éducatif visant à former les femmes afghanes dans les universités kazakhes. Ce mois-ci, un premier groupe de 30 femmes a commencé un cursus de huit mois en anglais, qui leur permettra d'être admise à des programmes de licence, de maîtrise et d'enseignement technique dans quatre institutions particulièrement éminentes d'Almaty. Notre position de principe est que l'Afghanistan doit être considéré comme une source non pas de difficultés mais de possibilités, via son intégration économique en Asie centrale par la connectivité et les investissements dans les projets relatifs aux infrastructures régionales, au commerce et aux transports et transit. Les femmes, qui font partie intégrante du riche capital humain du pays, doivent être actives dans ces processus, et c'est pour nous un privilège que de pouvoir les aider. Nous invitons et encourageons les pays donateurs à octroyer davantage de bourses à des femmes et des filles venant de pays touchés par un conflit.

Le Kazakhstan s'emploie à satisfaire aux normes politiques mondiales les plus strictes en matière de genre, et à renforcer le rôle des femmes dans sa vie sociopolitique et économique, en intégrant de nouvelles politiques résolument en faveur des femmes dans sa stratégie à l'horizon 2050, le but étant d'atteindre la parité entre les sexes dans la prise de décision à tous les niveaux.

En réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une répartition des sexes plus équilibrée

dans les opérations de maintien de la paix, le Kazakhstan a commencé, en 2018, à déployer des femmes soldats de la paix auprès de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Nous entendons augmenter encore leur nombre.

Pour terminer, le Kazakhstan s'engage à appuyer sans faille les efforts visant à faire en sorte que les femmes puissent être de puissants catalyseurs et agents de changement sur tous les fronts.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Italie.

M^{me} Zappia (Italie) (*parle en anglais*): Je tiens à féliciter l'Afrique du Sud d'avoir organisé cet important débat. Nous apprécions vivement votre présence ici aujourd'hui, Madame la Présidente. Je tiens également à remercier les intervenantes de leurs contributions éclairantes.

L'Italie s'associe à la déclaration qui sera faite au nom l'Union européenne, ainsi qu'à celle que prononcera la représentante du Canada au nom de 56 États Membres.

approchons Alors que nous le vingtième anniversaire de l'adoption la résolution 1325 (2000), nous devons redoubler d'efforts pour mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, afin de combler les importantes lacunes qui subsistent et que le Secrétaire général a clairement mises en évidence dans son dernier rapport (S/2019/800). L'Italie appuie fermement l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général, ainsi que la proposition qu'il a présentée au système des Nations Unies, au Conseil de sécurité et à tous les États Membres.

Nous sommes en train de mettre en œuvre notre troisième plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, qui a été élaboré avec la participation active d'organisations de la société civile, du monde universitaire, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé et des syndicats, et auquel le Parlement italien a octroyé un financement public. Ce plan prévoit un mécanisme de suivi et d'évaluation et des rapports d'avancement périodiques. L'élaboration de notre quatrième plan d'action national suit une approche similaire.

Conformément à notre engagement de donner aux femmes les moyens d'être des agents essentiels de la paix, la promotion de leur participation aux activités de médiation a été l'une des grandes priorités de notre récent mandat au Conseil de sécurité et de notre

présidence du Groupe des Sept. En octobre 2017, nous avons lancé le Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne. Nous sommes très fiers des résultats obtenus jusqu'ici : de nouveaux membres nous ont rejoints; les deux premières antennes locales, à Chypre et en Turquie, ont été créées; des possibilités de formation, de renforcement des capacités et de réseautage ont été offertes; et des synergies productives avec l'ONU, l'Union africaine, d'autres réseaux régionaux et divers États Membres ont été générées. La dernière réalisation en date est la création de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices, qui a été inaugurée avec succès le 26 septembre à New York.

La prochaine étape concerne l'organisation, à Rome, de deux manifestations. Les 3 et 4 décembre, en collaboration avec ONU-Femmes, nous accueillerons, au Ministère des affaires étrangères, un séminaire international sur le renforcement de la participation des femmes dans les processus de paix. La question que nous posons est la suivante : quels rôles et responsabilités les États membres doivent-ils assumer? En effet, en plus de l'ONU, c'est aux États Membres qu'il incombe de promouvoir la participation pleine et effective des femmes aux processus de médiation et de paix, et nous souhaitons encourager des engagements accrus à cette fin. Le lendemain, dans le cadre du Dialogue méditerranéen, nous organiserons la troisième édition du Forum des femmes.

La protection et la promotion des droits des femmes et la lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination contre les femmes demeurent des priorités centrales de l'action de l'Italie à l'international. Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes implique également de lutter contre toutes les formes de violence faites aux femmes, et vice versa. En effet, nous attachons la plus grande importance à la lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le genre, en particulier les pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants et le mariage précoce ou forcé. Nous appuyons plusieurs initiatives humanitaires visant à prévenir la violence fondée sur le genre et à protéger les victimes de violations, ainsi qu'à leur fournir une éducation, des moyens de subsistance et d'autres outils qui leur permettront de devenir des agents du changement et de bâtir des communautés résilientes. En outre, nous appuyons avec détermination le rôle important que jouent les femmes défenseurs des droits de la personne pour promouvoir la concrétisation de tous les droits de la personne.

L'Italie intensifie ses efforts pour accroître le nombre de femmes soldats de la paix. Ces dernières années, notre ministère de la défense a intégré la prise en compte des questions de genre dans ses politiques et ses programmes de formation, nommé un conseiller pour les questions de genre et créé un Conseil mixte sur les questions de genre. Pour accroître la présence des femmes au sein des forces armées et des carabiniers, le Ministère de la défense a commandé une enquête sociologique visant à identifier l'attrait des forces armées pour les jeunes Italiennes. Ce rapport devrait permettre de recenser les moyens envisageables qui permettront d'augmenter le nombre de recrutements.

L'Italie consacre de plus en plus de ressources à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les fonds alloués à notre plan d'action national aident la société civile et les milieux universitaires à réaliser de nombreux projets intéressants. En sus de sa contribution annuelle au budget de base d'ONU-Femmes, cette année, l'Agence italienne de coopération pour le développement a fourni un soutien financier au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire son fonds phare –, créé en 2014. Ce mécanisme mondial multidonateurs est conçu pour appuyer le leadership des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, et leur participation à l'action humanitaire et à l'instauration de la paix et de la sécurité. L'Agence italienne de coopération pour le développement a également fourni une contribution ponctuelle en nature par l'intermédiaire de son programme des administrateurs et administratrices auxiliaires, dans le cadre duquel nous avons déployé une experte de la question des femmes et de la paix et de la sécurité au bureau d'ONU-Femmes à Kinshasa.

L'Italie est un fervent partisan du Traité sur le commerce des armes depuis les premières étapes de sa négociation. Ce traité est le premier du genre sur la réglementation des armements à établir un lien entre les transferts d'armes classiques et la violence fondée sur le genre, en particulier s'agissant de l'impact disproportionné des armes légères et de petit calibre sur les femmes et les filles. Nous appuyons fermement la disposition figurant au paragraphe 4 de l'article 7, qui constitue un moyen concret de faire face au risque potentiel de commission d'actes graves de violence fondée sur le genre, lesquels pourraient résulter d'un transfert d'armes.

Je voudrais terminer en réaffirmant que l'Italie continuera d'apporter sa contribution en veillant à ce que ses engagements soient en adéquation avec ses

19-33951 **21/39**

actes, faisant ainsi de la pleine mise en œuvre de l'ensemble du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une réalité.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Luxembourg.

M^{me} **Konieczny** (Luxembourg) : Je remercie le Secrétaire général pour son rapport annuel très complet (S/2019/800). Notre gratitude va aussi à l'Afrique du Sud pour avoir organisé ce débat sous sa présidence du Conseil de sécurité.

Le Luxembourg souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Les intervenantes qui ont enrichi notre débat ont bien décrit la réalité. Il est évident que nous devons redoubler d'efforts pour combler les lacunes qui persistent dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions qui l'ont suivie. Il s'agit non seulement de surmonter une série d'entraves à la participation effective des femmes aux processus de paix et de sécurité, mais aussi d'endiguer la détérioration des droits de la personne dans le monde. Il est inacceptable qu'en 2019, les droits des femmes et des filles ne soient pas toujours garantis de manière suffisante, notamment en ce qui concerne l'accès à la justice, aux opportunités socioéconomiques et à des soins de santé adéquats, et le respect des droits en matière de santé sexuelle et procréative.

À ce jour, 81 États Membres ont adopté un plan d'action national relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Appuyons-nous sur la dynamique positive suscitée par le vingtième anniversaire de cette résolution, en 2020, afin de lever les obstacles et de viser des résultats plus ambitieux. Nous exhortons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à établir des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) d'ici l'année prochaine. Ce n'est qu'en unissant nos forces que nous pourrons atteindre les objectifs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Luxembourg figure parmi les États qui ont récemment adopté un plan d'action national. Notre plan suit une approche holistique et concerne l'ensemble du Gouvernement. Il couvre en effet notre action dans les domaines de la diplomatie, de la défense, de la sécurité intérieure et de la justice, mais aussi dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la coopération au développement, dans le but d'assurer la pleine autonomisation et l'émancipation des femmes et des filles à long terme.

Cette perspective d'ensemble est nécessaire pour relever les nombreux défis transversaux auxquels les femmes et les filles font face. À cet égard, nous saluons le fait que le rapport du Secrétaire général fasse référence au mandat du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits de la personne, au Traité sur le commerce des armes, ainsi qu'à la stratégie relative aux questions de genre que la Commission de consolidation de la paix a adoptée en 2016.

Nous sommes convaincus que nous devons considérer et mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans un contexte plus large. Il s'agit de renforcer tous les droits des femmes et des filles. De ce point de vue, il conviendra aussi de tenir compte des résultats de l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, Beijing + 25.

La Présidente (parle en anglais): Je donne maintenant la parole à la Conseillère principale chargée des questions d'égalité des sexes et de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité au Service européen pour l'action extérieure.

M^{me} Marinaki (parle en anglais): J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La Turquie, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Nous remercions la présidence sud-africaine d'avoir choisi ce thème pour le débat de cette année et d'avoir commencé avec succès à faire le bilan des efforts de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), une résolution historique, sur les femmes et la paix et la sécurité, avant le vingtième anniversaire de son adoption. Nous disposons déjà d'un ensemble solide de politiques. Plus que des mots, ce qu'il faut maintenant, c'est une action décisive.

L'Union européenne a déjà adopté une nouvelle approche stratégique sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'un plan d'action révisé réaffirmant notre détermination à poursuivre la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité de manière globale. Notre approche stratégique appuie les mesures prises par les gouvernements et la société civile pour autonomiser, protéger, appuyer et faire participer

les femmes et les filles au moyen d'engagements concrets, en mettant un accent particulier sur notre objectif consistant à instaurer une paix et une sécurité durables grâce à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Au sein de l'Union européenne, nous nous efforçons de montrer l'exemple. Les principaux objectifs de notre plan d'action sur les femmes et la paix et la sécurité sont les suivants : accroître le leadership des femmes; renforcer leur participation pleine et véritable, sur un pied d'égalité avec les hommes; et mettre un accent énergique sur le caractère central de l'analyse et de la prise en compte des questions de genre, la prévention des conflits et des violations des droits de la personne liées aux conflits, la promotion des politiques de responsabilisation et des réformes des institutions, la protection des droits des femmes et des filles, l'amélioration de l'accès à la justice et la promotion des mécanismes institutionnels visant à prévenir toutes formes de violence sexuelle et fondée sur le genre et à appuyer les opérations efficaces de secours et de relèvement. Nous insistons sur l'urgence de garantir le plein accès à des services complets, coordonnés et de qualité, notamment des soins de santé sexuelle et reproductive, un soutien psychologique et des conseils juridiques.

Nous ne pourrons honorer notre engagement à promouvoir les pratiques et le leadership régionaux et mondiaux dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sans une coopération étroite avec les organisations multilatérales et régionales, la société civile, les milieux universitaires, les groupes de réflexion et le secteur privé. Demain, nous intensifierons notre coopération internationale sur la question des femmes et de la paix et la sécurité au niveau régional. De concert avec l'ONU, l'Union africaine et l'OTAN, ainsi qu'avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en qualité d'observateur, nous lancerons une initiative conjointe sur l'accélération de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) à l'échelle régionale. Selon nous, cette initiative unique en son genre démontrera, entre autres choses, les bienfaits du multilatéralisme en ce qu'il permet de faire avancer plus rapidement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

L'Union européenne repose sur les valeurs universelles que sont le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit et le respect des droits de la personne. Nous notons avec préoccupation les tentatives entreprises dans de nombreuses régions du monde pour réduire l'espace réservé à la société civile. Nous nous félicitons de la priorité donnée par le Secrétaire général dans son rapport (S/2019/800) aux organisations de femmes et aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et à la défense des droits de la personne, pour le rôle politique essentiel qu'elles jouent dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la pérennisation de la paix.

Nous partageons la vive préoccupation du Secrétaire général face à la multiplication des attaques et des menaces qui ciblent ces femmes. Ceci est inacceptable, et nous prendrons d'autres mesures spécifiques pour les protéger, notamment au moyen d'un financement durable et en prêtant une attention particulière à ceux qui sont victimes de formes multiples et croisées de discrimination et sont donc particulièrement vulnérables comme, par exemple, les personnes handicapées.

Nous continuons d'être proactivement engagés en faveur de la promotion du leadership des femmes par le biais de la diplomatie bilatérale et multilatérale et de consultations régulières tenues dans le cadre de processus pilotés et appuyés par l'UE avec des organisations de femmes et des défenseuses des droits de l'homme qui travaillent dans des situations de conflit à la prévention des conflits, luttent contre l'extrémisme violent et la radicalisation, promeuvent des négociations de paix, la médiation et la consolidation de la paix, mènent des action humanitaire et mettent en œuvre des programmes de développement. Dans le cadre de nos missions et opérations civiles et militaires, nous réitérons notre attachement à une politique de tolérance zéro à l'égard des mauvais comportements et des abus et nous visons à améliorer notre réponse à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels par le biais d'une nouvelle politique de l'Union européenne.

Les instruments, les stratégies et les engagements politiques sont déjà en place. Nous devons maintenant nous concentrer sur la mise en œuvre en agissant davantage et en menant une action mieux ciblée afin de démontrer qu'il reste encore de gros progrès à faire avant les anniversaires importants de l'année prochaine. Cependant, le temps presse, et nous devons intensifier notre action collectivement. Cette mission ne concerne pas que les femmes et les filles, mais les hommes et les garçons aussi, qui doivent s'engager pleinement en tant qu'agents positifs du changement.

19-33951 **23/39**

Enfin, dans l'optique du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) en 2020, l'Union européenne réitère sa détermination à aider l'ONU dans ses efforts visant à parvenir à une mise en œuvre rapide et plus ambitieuse du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, nous escomptons resserrer notre coopération avec l'ONU dans tous les domaines. Ensemble, nous devons œuvrer aux fins d'une meilleure analyse de la problématique hommes-femmes, de davantage de données ventilées par sexe, de compétences spécialisées en matière d'égalité femmes-hommes, d'une plus grande responsabilisation en matière de leadership, et de ressources accrues. L'ONU peut toujours compter sur le soutien indéfectible de l'Union européenne, non seulement à New York, mais dans partout dans le monde.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie

M. Fernandez De Soto Valderrama (Colombie) (parle en espagnol): Je remercie la Présidente du Conseil de sécurité d'avoir convoqué le présent débat public à la veille de la célébration du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000). Nous remercions la Directrice exécutive d'ONU-Femme et les autres intervenantes de leurs exposés.

La Colombie s'associe à la déclaration faite aujourd'hui par le Canada au nom de 56 États Membres.

Je suis certain que la présente séance est une occasion pour partager les pratiques optimales dans la mise en œuvre du programmes pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que de prendre des mesures efficaces pour garantir la participation et le leadership des femmes dans les différents scénarios de consolidation de la paix.

La Colombie est un exemple à suivre en matière de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), reconnaissant que pour parvenir à une société pacifique et inclusive fondée sur les principes du droit, de l'entrepreneuriat et de l'équité, l'autonomisation politique et économique et la promotion du leadership des femmes sont indispensables. Mon gouvernement est convaincu que la participation des femmes aux différents scénarios de consolidation de la paix nous aide à réaliser les transformations envisagées dans la stratégie « la paix par le droit » afin d'offrir aux femmes, en particulier aux femmes des zones rurales, des conditions de vie propices à leur autonomie économique et à la création d'espaces de travail dans des conditions dignes qui rompent avec les cycles de violence qui bafouent les droits des femmes.

C'est dans ce contexte qu'a été mise en place la Alta Instancia de Género (Instance supérieure de l'égalité des sexes), par la Vice-Présidente de la Colombie, M^{me} Martha Lucía Ramírez Blanco, en janvier 2019, en vue de faire avancer la mise en œuvre des 51 indicateurs relatifs au genre inclus dans le plan-cadre pour la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. En outre, les entités compétentes ont présenté leurs plans de travail dans lesquels elles ont indiqué que la mise en œuvre des 51 indicateurs relatifs au genre enregistre des progrès de l'ordre de 96 %. Ces plans permettent de promouvoir l'égalité des sexes et créent de plus nombreuses - et meilleures - opportunités pour les femmes, en particulier celles qui ont été victimes de violence.

L'autre avancée est le groupe de travail technique sur l'égalité des sexes du Conseil national de réintégration, composé de femmes membres du Gouvernement et d'anciennes combattantes des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire, qui se réunit chaque semaine pour s'assurer que la composante genre est incluse dans chaque projet productif approuvé dans le cadre des processus de réintégration.

Le Président Duque s'est engagé à promouvoir la participation des femmes à la tête de différents scénarios politiques. Le Gouvernement est le premier gouvernement paritaire dans l'histoire de la Colombie et notre plan national de développement comprend un chapitre consacré à la promotion de l'égalité des femmes, intitulé « Pacte pour l'égalité des femmes » qui a entre autres objectifs de créer un système national de femmes, qui regroupera les politiques, les stratégies et les instruments adoptés pour garantir que les droits des femmes sont à l'ordre du jour des branches du pouvoir public.

Les récentes élections locales ont été celles où il y a eu le plus grand nombre de candidates, et à l'issue desquelles une femme a été élue pour la première fois à la tête de la mairie de Bogota. Ceci montre que nos efforts visant à garantir la participation des femmes au processus de prise de décisions portent leurs fruits. Nous poursuivrons sur cette voie, en reconnaissant que les femmes et les filles jouent un rôle clef sur la voie de la consolidation de la paix en Colombie.

Avant de terminer, je voudrais, en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, informer les membres du Conseil que la Commission est en train de compiler un document qui leur sera remis sous la forme d'une déclaration écrite aux fins d'examen. Nous pensons que cela est important et entre dans

le cadre de notre mandat d'organe consultatif auprès du Conseil de sécurité, et nous savons qu'il leur sera très utile.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Fifield (Australie) (parle en anglais): J'ai le plaisir de prendre pour la première fois la parole au Conseil de sécurité en tant que nouveau Représentant permanent de l'Australie sur un sujet d'une importance aussi vitale que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions l'Afrique du Sud de son leadership énergique sur ce programme, et nous saluons l'engagement renouvelé du Secrétaire général ainsi que son appel à l'action. Nous saluons aussi son rapport sur la question (S/2019/800) ainsi que le travail des experts qui y ont contribué.

L'Australie est fière de sa longue histoire en matière de contribution historique à la paix et à la sécurité internationales. Depuis 1947, l'Australie a déployé des contingents dans plus de 60 opérations outre-mer et contribue de longue date à certains des efforts de maintien de la paix des Nations Unies les plus anciens. Aujourd'hui, l'ensemble du personnel des Forces de défense australiennes déployé dans des situations précaires et des situations de conflit reçoit une formation sur la question des femmes et la paix et la sécurité. Nous avons également 166 conseillers pour les questions de genre au sein des Forces de défense australiennes qui peuvent être déployés dans des opérations militaires, humanitaires, de secours et de relèvement.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité reflète le fait que les conflits continuent d'affecter les femmes de manière disproportionnée. Les besoins, les contributions et la représentation des femmes dans les situations de conflit et de consolidation de la paix ne sont trop souvent pris en compte qu'après coup. Les droits des femmes et des filles sous-tendent les composantes fondamentales du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La convergence du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) est l'occasion de souligner les points de convergence de ces deux programmes importants.

Les femmes et les filles sont essentielles pour le succès des efforts visant à prévenir les conflits, à y répondre et à les régler, ainsi qu'à consolider la paix. Pourtant, les femmes sont trop souvent exclues des opérations de règlement des conflits, de consolidation de la paix et de sécurité. Cette situation met en péril la paix et la stabilité et aggrave les conséquences négatives pour les femmes et les filles. Pour mener à bien ce programme, nous devons nous attaquer aux causes profondes de l'inégalité entre les sexes, notamment les normes préjudiciables et les structures inéquitables. Nous devons promouvoir et protéger les droits des femmes, y compris le droit à la santé sexuelle et procréative. Nous devons nous engager à améliorer la composition par sexe au sein de nos missions de maintien de la paix et dans nos services de sécurité nationale. Nous devons nous engager à appuyer la thématique de la pérennisation de la paix prônée par le Secrétaire général et ses actions importantes en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité.

En Australie, la question des femmes et de la paix et de la sécurité est indissociable de notre travail sur les interventions humanitaires et les secours en cas de catastrophe, sur l'aide au développement et sur les missions de maintien et de consolidation de la paix. Nous avons vu comment les conseillers pour les questions de genre font avancer les efforts de reconstruction. Leur contribution change la vie et transforme la manière dont nous travaillons.

Le deuxième plan d'action national de l'Australie pour les femmes et la paix et la sécurité, qui sera publié cette année, s'appuie sur un engagement en faveur des droits de la personne, de l'inclusion et de la participation significative des femmes à tous les aspects de la consolidation de la paix, de la réponse aux crises et de la prévention.

C'est avec plaisir nous poursuivrons notre collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, ses États Membres et la société civile en vue d'accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en 2020 et au-delà.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Albanie.

M^{me} **Kadare** (Albanie) (*parle en anglais*) : L'Albanie s'associe à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne. J'aimerais ajouter les observations suivantes à titre national.

Malgré les progrès accomplis à ce jour et l'élaboration d'un vaste cadre normatif sur les femmes et la paix et la sécurité, la mise en œuvre a pris du retard et de nombreux obstacles et défis persistent. Comme l'a précisé le Secrétaire général, un contraste frappant demeure entre la rhétorique et la réalité. Les femmes continuent d'être insuffisamment représentées dans les

19-33951 **25/39**

processus de paix, et leur participation à la prévention et au règlement des conflits n'est toujours pas garantie. En outre, nous sommes très préoccupés par la conclusion du rapport du Secrétaire général selon laquelle des niveaux records de violence politique visent les femmes.

Les inégalités fondées sur le genre ne sont nulle part aussi évidentes que dans les missions sur le terrain, en particulier dans les opérations de paix des Nations Unies. Bien qu'il soit clairement établi qu'une véritable inclusion des femmes dans les missions de maintien de la paix améliore leur efficacité et leur efficience, les femmes ne représentent que 4,2 % du personnel militaire des Nations Unies sur le terrain.

Nous avons besoin de mécanismes internationaux qui permettent de surmonter les obstacles structurels existants et qui garantissent la participation significative des femmes à tous les processus de prise de décisions en matière de paix et de sécurité. Nous devons financer adéquatement le programme d'action en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, et investir pour renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix. En outre, il faut que les hommes se mobilisent et soutiennent cette cause aussi résolument que les femmes.

L'Albanie a fait des progrès notables en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, notamment dans le secteur de la sécurité. L'Albanie figure actuellement au cinquième rang mondial des gouvernements les plus équilibrés du point de vue du genre, avec 53 % des portefeuilles ministériels détenus par des femmes, dont celui de Ministre de la défense. Alors que les femmes représentent 18 % de l'effectif total des forces armées, en juin, l'Albanie a envoyé pour la première fois deux femmes dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies au Soudan du Sud.

Il y a un an, nous avons approuvé notre premier plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000). Afin d'en assurer la pleine mise en œuvre, nous avons créé un groupe technique, composé de coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes, qui rédige des rapports périodiques, ainsi qu'un groupe politique, composé de représentants de haut niveau des Ministères des affaires étrangères, de la défense, de la santé et de la protection sociale, qui suit les progrès en évaluant ces rapports. Chaque année, les conclusions sont examinées par le Conseil national sur l'égalité des sexes, en vue d'améliorer les politiques nationales et de tenir les dirigeants responsables de leurs actes.

Entre octobre 2018 et mai 2019, en étroite coopération avec des organisations non gouvernementales, nous avons organisé, à l'intention du personnel militaire et policier 12 sessions de formation axées sur les questions relatives au genre dans les opérations militaires et policières, le traitement des situations consécutives à un conflit et la violence contre les femmes et les filles.

La nomination et la promotion de femmes à des postes de responsabilité dans la police et dans l'armée demeurent une priorité. De manière plus générale, le Gouvernement albanais a mis clairement l'accent sur les politiques visant à stimuler une participation significative des femmes à la vie publique. Nous pensons que, fondamentalement, l'autonomisation politique des femmes peut également renforcer considérablement l'égalité des sexes dans la prise de décisions de toutes sortes, y compris en matière de paix et de sécurité. L'Albanie continuera de défendre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui figure parmi les priorités de notre présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en 2020, et de notre candidature au Conseil de sécurité pour la période 2022-2023.

En conclusion, je voudrais réitérer que les femmes ne doivent pas seulement être consultées; elles doivent également être entendues. Leur expertise, leur expérience et leur capacité à comprendre les besoins des communautés doivent être reconnues et avoir une réelle influence sur tous les processus de paix. Le message que ce débat envoie au monde doit être parfaitement clair : aucune paix durable ou viable ne peut être obtenue sans la participation significative des femmes.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Canada.

M^{me} O'Neill (Canada) (*parle en anglais*): Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président, car je vais aujourd'hui faire deux déclarations distinctes. La première déclaration est faite au nom de 56 États Membres représentant les cinq groupes régionaux de l'ONU, y compris l'Afrique du Sud, que je cite afin d'obtenir ses faveurs.

Ce groupe de pays remercie les personnes qui ont présenté des exposés de nous avoir fait part de leurs vues et de leurs expériences. Nous remercions également les membres du Conseil de sécurité des efforts qu'ils déploient pour traiter plus systématiquement des droits fondamentaux des femmes, de l'égalité des sexes et de l'impact des conflits sur l'égalité des sexes.

Nous félicitons l'Afrique du Sud pour la tenue de ce débat public sur la question importante de la mise

en œuvre pleine et effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Comme l'indique clairement le dernier rapport du Secrétaire général sur cette question (S/2019/800), la mise en œuvre a progressé mais des lacunes et des difficultés persistent, et elle est encore loin d'être achevée. Le groupe souligne qu'une action significative en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité exige que l'on s'engage à mettre en œuvre pleinement et efficacement tous les éléments du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et que l'on reconnaisse leur nature interdépendante, indissociable et synergique.

Le groupe se félicite des recommandations et des mesures suggérées dans le rapport du Secrétaire général comme moyen de combler les lacunes. Nous soulignons l'importance de la surveillance et du suivi continus des progrès. Le groupe tient à souligner le rôle vital joué par la société civile dans tous les aspects du programme, y compris le suivi de la mise en œuvre.

Les femmes demeurent constamment sous-représentées et exclues des efforts de paix et de sécurité, y compris des négociations de paix. Le groupe souligne que la participation pleine, égale et effective des femmes doit être assurée dans tous les aspects de la paix et de la sécurité, y compris tous les processus décisionnels formels et informels à tous les niveaux. Cet objectif doit être garanti et n'est pas négociable. Nous soulignons l'accent mis par le Secrétaire général sur le renforcement de l'appui et des ressources en faveur d'une participation significative des femmes aux processus de paix et de sécurité.

La violence politique visant les femmes demeure très préoccupante, car elle empêche les femmes de participer à la vie publique et aux processus décisionnels. Le ciblage délibéré des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et des défenseuses des droits de la personne demeure une préoccupation majeure. Le groupe condamne dans les termes les plus vigoureux les actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme, des atteintes à ces droits et des violations du droit international humanitaire, et qui entravent la réalisation de l'égalité entre les sexes, de la paix et du développement durable.

Garantir la participation pleine et effective des femmes dans le secteur de la sécurité, y compris dans les opérations de maintien de la paix, est un autre domaine où des progrès doivent encore être faits. Bien que les choses aient un peu évolué, les progrès sont trop lents. Le groupe se félicite des mesures innovantes prises pour accroître la participation pleine et effective des femmes dans les opérations de maintien de la paix, y compris la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028. Le groupe souligne également le rôle essentiel que les responsables des missions doivent jouer dans la prise en compte des questions de genre dans toutes les composantes des missions. Cela doit être une priorité absolue pour la direction de l'ONU, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, et tous les États Membres.

Malheureusement, la violence sexuelle et fondée sur le genre reste très répandue dans les situations de conflit armé partout dans le monde. Elle reste une tactique de guerre et de terreur, et doit être traitée comme une question de sécurité essentielle. Le groupe appelle à renforcer davantage les mesures de justice et de responsabilisation pour s'attaquer aux violences sexuelles et fondées sur le genre en période de conflit. Conscient qu'il importe de venir rapidement en aide aux personnes ayant subi des violences sexuelles, le groupe invite instamment les entités des Nations Unies et les donateurs à offrir à celles-ci, sans aucune discrimination, une gamme complète de soins de santé, notamment sexuelle et procréative, un soutien psychosocial, une aide juridictionnelle et des moyens de subsistance, ainsi que d'autres services multisectoriels. En outre, nous demandons au Conseil de sécurité d'intégrer la violence sexuelle et fondée sur le genre comme critère de sanction, et d'évaluer l'impact des sanctions sur l'égalité des sexes.

Enfin, comme d'autres orateurs l'ont souligné, 2020 sera une année historique pour les femmes et la paix et la sécurité, car elle marquera par le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) dont la Namibie s'est faite le chantre. Ce n'est pas le moment de nous reposer sur nos lauriers et d'accepter le statu quo, mais plutôt d'être plus ambitieux et de combler les lacunes existantes dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans son ensemble. Le groupe appelle toutes les entités des Nations Unies, le Conseil de sécurité, tous les États Membres et toutes les autres parties prenantes à saisir cette occasion pour passer des paroles aux actes et veiller à la mise en œuvre intégrale et effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Je voudrais à présent dire quelques mots à titre national, en français d'abord.

(l'oratrice poursuit en français)

19-33951 **27/39**

J'aimerais remercier l'Afrique du Sud d'avoir présenté la résolution 2493 (2019) qui a été adoptée aujourd'hui. Tel que l'a indiqué le Président du Conseil ce matin, il est bon d'avoir un retour au consensus. Nous saluons l'accent mis par l'Afrique du Sud sur la pleine mise en œuvre. Comme plusieurs autres, nous aurions aimé avoir un langage plus fort sur les femmes défenseurs des droits de la personne, la société civile et les droits relatifs à la santé sexuelle et reproductive. Alors, à quoi doit ressembler la mise en œuvre si on veut obtenir de véritables résultats? Pour le Canada, c'est une question de transformation du mode de collaboration actuel.

(l'oratrice reprend en anglais)

Le premier des trois moyens utilisés par le Canada à cette fin, ce sont les partenariats. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité exige qu'on dépasse le cloisonnement institutionnel et social. Au Canada, par exemple, le plan d'action national consacré aux femmes et à la paix et à la sécurité est un partenariat entre neuf ministères et organismes, dont bon nombre ont des mandats d'envergure majoritairement nationale. Nous sommes conscients que la paix et la sécurité ne sont pas que des questions de politique étrangère et de défense. Partout dans le monde, les femmes, et surtout les femmes, les filles et les personnes bi-spirituelles autochtones font face à de multiples formes de violence et de discrimination, même au Canada.

Les partenariats établis sur la base d'un respect mutuel avec d'autres pays valent aussi leur pesant d'or. En 2020, le Canada coprésidera avec l'Uruguay le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, dans la continuité de l'excellent travail réalisé par la Namibie. Dans le cadre de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, le Canada s'associe au Ghana, à la Zambie et au Sénégal pour déterminer et lever les embûches sur la voie de cette participation et trouver des interventions révolutionnaires pour faire de la place aux femmes au sein des services policiers et militaires. Le Chef d'état-major de la Défense du Canada préside actuellement à l'ONU un réseau axé sur les femmes et la paix et la sécurité, constitué de ses homologues, et invite tous les chefs d'étatmajor à s'y joindre.

C'est on ne peut plus clair : aucun pays ni aucune région n'a le monopole des bonnes idées. La main dans la main avec nos nombreux partenaires, nous attendons avec impatience le jour où nous passerons du « nous devons en faire plus » au « nous avons accompli notre mission ».

Ensuite, le Canada transforme le mode de collaboration en accordant des fonds à ceux qui en ont le plus besoin. Ce sont des organisations de défense des droits des femmes sous-financées qui doivent réaliser tout le dur travail de mise en œuvre. Les mouvements, il faut les financer. Nous ne faisons que complexifier les travaux de mise en œuvre en exigeant que la transformation se fasse dans des cycles de financement courts et selon des budgets serrés. C'est pourquoi le Canada a doublé son engagement pour le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire. C'est pourquoi, plus tôt cette année, nous avons lancé le Fonds pour l'égalité afin d'inciter nos partenaires, notamment des entreprises privées, à fournir des ressources durables à un niveau sans précédent pour les organisations et mouvements pour les femmes. C'est pourquoi nous avons pris un engagement de 650 millions de dollars sur trois ans pour rattraper le retard dans le domaine de la santé sexuelle et génésique.

La santé sexuelle et procréative n'est pas un argument de négociation. Nous ne pouvons pas utiliser la vie de femmes et leur droit à disposer de leur corps comme des formules pouvant faire l'objet de négociations. La santé et les droits en matière de sexualité et de procréation sont au cœur de ce programme et doivent y rester alors que nous renouvelons notre engagement à œuvrer à sa pleine mise en œuvre.

Enfin, nous devons nous donner une cible en matière d'inclusion. Où sont les jeunes, les femmes autochtones et les membres de la communauté LGBTQI, par exemple? En vérité, le prix de l'exclusion est trop élevé pour que nous puissions maintenir le statu quo. Le Conseil n'a cessé de répéter que les femmes méritent d'avoir leur place à la table des négociations, et pourtant partout dans le monde, en période de crise, les femmes sont exclues des décisions qui ont une incidence sur leur vie. Depuis assez longtemps déjà, nous avons exigé que les femmes justifient leur participation, en fournissant les données nécessaires et en expliquant les contributions spécifiques qu'elles peuvent apporter. Il est maintenant temps de mettre le fardeau de la justification sur ceux qui continuent d'exclure la moitié de la population.

La société civile est celle qui pourra réellement favoriser l'inclusion dans les travaux de mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité. La société civile n'est pas seulement un ensemble d'intervenants, c'est aussi un groupe de partenaires égaux : c'est elle qui nous montre comment renverser la vapeur lorsque la situation se dégrade. Dans cet esprit, le Canada a entériné sa relation avec la société civile au moyen

de son plan d'action national et se fie toujours à elle pour le tenir responsable vis-à-vis de ses engagements. Au vu de la résolution qui a été adoptée aujourd'hui, nous remercions tout particulièrement le Groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité d'avoir permis au Conseil d'entendre la remarquable Alaa Salah et par son intermédiaire, les voix des femmes soudanaises. Nous remercions également ce Groupe, qui, par son leadership, nous a encouragés à maintenir notre vision commune du programme et nous a rappelé que nos acquis sont précieux.

Si le Canada est élu au Conseil de sécurité pour 2021, nous continuerons de nous faire les champions du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et nous travaillerons avec nos collègues au sein de cette enceinte et de l'extérieur pour concrétiser nos aspirations de transformation pour ce programme. Nous devons faire ce travail maintenant, et le faire ensemble.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Lituanie.

M^{me} Plepyté (Lituanie) (parle en anglais): Je voudrais tout d'abord féliciter l'Afrique du Sud, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, d'avoir organisé ce débat important aujourd'hui. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2019/800), de ses recommandations et de ses encouragements. La Lituanie s'associe aux déclarations prononcées au nom de l'Union européenne et au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

La résolution 1325 (2000) a marqué une étape importante dans nos efforts collectifs pour promouvoir l'égalité des sexes dans le monde. Toutefois, alors que nous nous préparons à célébrer le vingtième anniversaire de la résolution l'année prochaine, il nous reste un long chemin à parcourir sur la voie tortueuse et difficile de la mise en œuvre. En d'autres mots, en dépit des réalisations de ces 19 dernières années, les objectifs de la résolution n'ont pas été pleinement réalisés et il reste beaucoup à faire.

La violence à l'égard des femmes et des filles et les atteintes à leurs droits fondamentaux persistent dans les situations de conflit et d'après-conflit. La représentation des femmes aux postes de décision et leur participation à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits demeurent insuffisantes. Fait tout aussi inquiétant, la volonté politique n'est pas toujours cohérente et l'action de la communauté internationale n'est pas souvent à la

hauteur de ses ambitions. Nous ne devons tolérer aucun recul ni retour en arrière en ce qui concerne cet important programme. Par conséquent, nous devons mobiliser toute la volonté politique afin de maintenir le cap vers les objectifs fixés il y a près de 20 ans.

Nous avons pris note avec satisfaction et intérêt des décisions prises récemment par le Conseil de sécurité d'appliquer les critères de désignation à des fins de sanctions aux individus qui commettent des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre dans des situations de conflit armé. Nous aimerions que cette pratique soit développée davantage pour que la violence sexuelle et fondée sur le genre soit intégrée systématiquement dans les critères des régimes de sanctions.

La protection et la promotion des droits fondamentaux de toutes les femmes et des filles et leur autonomisation sont des priorités de longue date pour la Lituanie. Mon pays demeure fermement attaché à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous sommes pleinement conscients que l'ampleur et la complexité de la mise en œuvre du programme exigent des efforts cohérents et globaux. À cet égard, le rôle central de la société civile, notamment les organisations de femmes, doit être pleinement reconnu. Nous sommes préoccupés par l'augmentation des attaques et des menaces contre la société civile, notamment les défenseuses des droits de la personne, dont la sécurité et la protection sont essentielles, car elles sont nos principales alliées pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Lituanie est en train d'élaborer son deuxième plan d'action national, qui prévoit les moyens et les instruments nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans le cadre de l'élaboration du plan, nous travaillons en étroite collaboration avec les représentants de la société civile. Nous ne nous contentons pas de les consulter, nous rédigeons le plan ensemble. Nous estimons qu'il est essentiel de dialoguer et de coopérer avec des experts, dont beaucoup sont issus de la société civile. La société civile peut également nous aider à trouver des moyens innovants de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de relever de nombreux défis. La Lituanie appuie les initiatives à fort impact qui visent à trouver des moyens innovants permettant d'aller de l'avant, comme le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire. Mon pays appuie les activités du Fonds et vient d'allouer une nouvelle contribution volontaire à ses travaux importants.

19-33951 **29/39**

La Lituanie appuie fermement la prise en compte des questions de genre dans tous les aspects des opérations de maintien de la paix. L'augmentation du nombre de femmes soldats de la paix, le déploiement de conseillers et conseillères pour la protection des femmes et les questions de genre, ainsi que la formation et la sensibilisation aux droits de la personne et à l'égalité des sexes ont démontré leur utilité et doivent se poursuivre. Sur le plan national, mon pays s'efforce de garantir une représentation plus équilibrée des genres dans les effectifs déployés dans les opérations de maintien de la paix et continue d'encourager les femmes policières et militaires à poser leur candidature. En Lituanie, les formations obligatoires, préalables au déploiement, sur la sensibilisation aux questions de genre, la prévention de l'exploitation sexuelle, l'identification des signes précurseurs de violence sexuelle en période de conflit et la réponse à ces signes ont dépassé les concepts abstraits pour s'orienter vers un apprentissage plus pratique et fondé sur des mises en situation. Nous encourageons tous les pays fournisseurs de contingents à veiller à ce que les formations préalables au déploiement et les formations dispensées en cours de mission répondent aux normes les plus élevées des directives de l'ONU sur la sensibilisation aux questions de genre et à la violence sexuelle.

En dépit de certaines tendances positives, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité restent trop lents, et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre nos objectifs. Ce débat est une contribution importante à cet effort et offre l'occasion de partager les bonnes pratiques, d'énoncer clairement ce qui a été réalisé, d'identifier les obstacles et de présenter des propositions audacieuses. À l'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), nous devons aller de l'avant avec détermination en ne laissant personne de côté.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (parle en espagnol): Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation canadienne au nom d'un groupe de pays.

Nous sommes très reconnaissants à l'Afrique du Sud d'avoir organisé ce débat. À l'occasion du dixième anniversaire de la création du mandat du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, l'Argentine tient à réaffirmer son appui à ses travaux.

L'égalité des sexes et l'autonomisation intégrale des femmes et des filles dans toute leur diversité, ainsi que l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les programmes de paix et de sécurité, sont des conditions indispensables pour prévenir efficacement les conflits, parvenir à des solutions pacifiques et instaurer une paix durable. À cet égard, nous devons redoubler d'efforts pour accroître la représentation, la participation et le leadership des femmes dans tous les processus de consolidation de la paix et de prévention des conflits et à tous les niveaux de décision.

La violence sexuelle dans les conflits représente l'une des violations les plus atroces et les plus terribles de la dignité humaine et elle porte également atteinte à une augmentation de la participation des femmes au règlement des conflits et à la consolidation d'une paix durable. C'est pourquoi nous devons redoubler d'engagement en faveur de la prévention et de l'éradication de ces crimes et de l'application du principe de responsabilité y afférent, en plaçant leurs victimes au centre de nos actions et en unissant nos forces pour faire face aux conditions structurelles et sous-jacentes qui les exposent à un degré plus élevé de vulnérabilité et de risque.

En ce qui concerne les mesures concrètes de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), en 2019, le Ministère argentin de la défense a formé 450 militaires afin de leur fournir des outils sur les questions de genre et la violence sexiste. Des enquêtes anonymes sont également menées pour savoir s'il existe des situations de violation des droits et si les résultats de ces enquêtes peuvent être intégrés aux cours de formation. Ces enquêtes permettent de mettre à jour en permanence le cadre du module de formation sur le genre.

Afin de renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix régionale, le Ministère argentin des relations extérieures a présenté en août dernier aux représentants des ambassades du Cône Sud, lors de la deuxième réunion du Réseau fédéral des médiatrices, la proposition de créer un réseau régional de médiatrices du Cône Sud dans le but de renforcer et d'accroître les ressources dans le domaine des femmes médiatrices et de promouvoir leur autonomie et leur participation effective dans les instances de décision.

Pour terminer, je voudrais souligner la nécessité d'assurer un accès continu et en toute sécurité à l'éducation pendant les conflits, un objectif fondamental qui contribue à protéger les femmes et les enfants des risques des conflits armés. À cet égard, je voudrais souligner le rôle important de la Déclaration sur la sécurité

dans les écoles, une initiative de la Norvège et de l'Argentine, et j'invite les États à approuver cet instrument non contraignant, qui contribue également à l'application de la résolution 1325 (2000).

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dang (Viet Nam) (parle en anglais): Je tiens tout d'abord à remercier la présidence sud-africaine d'avoir convoqué ce très important débat public et d'avoir centré le débat sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Vingt années se sont écoulées et un travail extraordinaire a été accompli pour transformer la perception du rôle des femmes dans les processus de paix. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que les femmes continuent d'être sous-représentées à toutes les phases des processus de paix et restent vulnérables pendant et après les conflits. Il reste beaucoup à faire pour traduire pleinement les objectifs du programme en résultats tangibles sur le terrain. C'est pourquoi nous tenons à souligner les points suivants.

Premièrement, il faut renforcer et maintenir la volonté politique des États Membres. Des engagements inébranlables et des actions concrètes de la part de toutes les nations sont des facteurs décisifs pour le succès du programme. La coopération entre l'ONU et les organisations régionales pourrait contribuer à en améliorer la mise en œuvre. Au sein du système des Nations Unies, une coordination et une cohérence efficaces sont essentielles, compte tenu de la nature transversale des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, chacun ayant un rôle spécifique, doivent collaborer de manière complémentaire et dans le respect de leurs mandats respectifs.

Deuxièmement, nous insistons fortement sur la participation des femmes à tous les stades des processus de paix, y compris la reconstruction après les conflits. L'aspect que nous voulons prendre comme exemple est la lutte antimines, qui a souvent été négligée dans nos discussions. Au Viet Nam, on estime qu'il reste 800 000 tonnes de restes explosifs de guerre, qui ont de graves conséquences sur des millions de personnes, en particulier des femmes et des enfants. Pour mettre ce problème en exergue, le Gouvernement vietnamien accorde une attention particulière à la participation et à la contribution des femmes à la lutte antimines, car les femmes sont les meilleures éducatrices pour ce

qui est de transmettre des connaissances à leurs enfants, à leurs familles et à la communauté en général. L'Union des femmes vietnamiennes joue un rôle important à cet égard. Avec l'appui de partenaires internationaux, l'Union a activement engagé les femmes dans le processus de sensibilisation aux risques présentés par les mines, d'assistance aux victimes et de remise en état des terres minées afin de contribuer à assurer la sécurité et le développement des populations locales et à préserver leurs moyens de subsistance.

Enfin et surtout, nous demandons qu'une plus grande attention soit accordée au suivi et à l'évaluation de nos progrès. Une approche holistique de la mise en œuvre du programme nécessite un ensemble complet d'indicateurs pour évaluer ses résultats. De tels indicateurs ont été élaborés il y a 10 ans, mais n'ont pas été utilisés à leur plein avantage. Le prochain anniversaire est une bonne occasion de trouver des moyens d'utiliser pleinement ces indicateurs.

Pour terminer, le Viet Nam réaffirme son ferme attachement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et collaborera étroitement avec les États Membres et les autres parties prenantes concernées en vue d'une véritable commémoration de ce programme l'année prochaine.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Émirats arabes unis.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*): Je remercie la République d'Afrique du Sud d'avoir convoqué aujourd'hui le débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité, un sujet de la plus haute priorité pour les Émirats arabes unis, comme il devrait l'être pour nous tous, étant donné les lacunes qui persistent, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/800). Nous avons également eu le plaisir de nous porter coauteur de la résolution 2493 (2019), que vous avez proposée aujourd'hui, Monsieur le Président.

Il est largement reconnu que lorsque les femmes participent de manière significative aux processus de paix, la paix a 35 % plus de chances de durer 15 ans ou davantage. Malgré cette reconnaissance et le grand nombre de conflits dans le monde, trop peu de pays ont pris les mesures nécessaires à la mise en œuvre. Entre 1990 et 2017, seuls 2 % des médiateurs, 8 % des négociateurs et 5 % des témoins et des signataires dans l'ensemble des principaux processus de paix étaient des femmes. Nous pensons que ces statistiques doivent être

19-33951 **31/39**

améliorées en faveur des femmes et des filles, et pas seulement à la ligne d'arrivée. Comment y parvenir?

Premièrement, l'inclusion des femmes dans les processus de paix ne devrait pas se limiter à un exercice de sélection du nombre de femmes présentes à l'accord final. Les femmes doivent faire partie intégrante des négociations formelles et informelles du début à la fin et au lendemain du règlement du conflit, de manière à ne pas être exclues à des moments critiques d'un processus de paix, y compris lors des négociations initiales en coulisse sur la manière dont le processus luimême sera mené. Une planification précoce, fondée sur une analyse du conflit et une analyse politique qui tiennent compte des questions de genre, doit être à la base de toutes les interventions ayant trait à la paix et à la sécurité.

Deuxièmement, rien ne peut remplacer le financement et la visibilité dans les procédures et les budgets des acteurs de la sécurité et de la paix. C'est le moyen le plus tangible pour les États Membres d'apporter de vrais changements. Les Emirats arabes unis sont résolument favorables à ce qu'au moins 15 % de toutes les dépenses de l'ONU consacrées à la sécurité et à la paix visent expressément l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et nous encourageons tous les donateurs à aller au-delà de ce minimum requis. Nous appelons en outre à donner la priorité aux mécanismes de financement qui traitent spécifiquement du rôle important des femmes dans les interventions humanitaires et les interventions en cas de conflit. Cela pourrait se faire en prenant systématiquement en compte les questions de genre dans la fourniture d'une assistance post-conflit ou en déboursant des fonds à cette fin précise.

Nous sommes également pour l'ouverture de lignes budgétaires importantes en faveur de la protection dans le cadre des activités humanitaires et des activités de paix de l'ONU, conformément aux conclusions de la Conférence d'Oslo sur l'élimination de la violence sexuelle et fondée sur le genre en période de crise humanitaire, que nous avons co-organisée avec la Norvège en mai. Nous appuyons également fermement l'application obligatoire de marqueurs de sexe et d'âge dans tous les programmes des Nations Unies.

Troisièmement, nous devons simplement augmenter concrètement le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix, comme chacun ne cesse de le répéter. Comment pouvons-nous procéder dans la pratique? À titre d'exemple, les Émirats arabes unis ont établi un partenariat avec ONU-Femmes qui a permis

d'organiser cette année un programme de formation militaire et de formation au maintien de la paix à l'intention de 134 femmes de la région arabe, afin de leur permettre de disposer des compétences et des réseaux nécessaires pour servir et diriger les missions. Étant donné le succès de ce programme, les Émirats arabes unis ont récemment annoncé une deuxième session de formation pour la mi-janvier 2020, dont la portée sera élargie afin d'y inclure également des stagiaires féminines venues d'Afrique et d'Asie. Le programme appuiera les stratégies régionales de mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et contribuera à former aux domaines de l'armée et du maintien de la paix des femmes venues non seulement de notre région mais aussi du monde entier.

Quatrièmement, il faut partout dans le monde donner la priorité aux réformes électorales pour permettre aux femmes de participer en toute sécurité à la vie politique en tant qu'électrices et candidates, y compris en recourant à des quotas, si nécessaire, ainsi que nous l'avons fait aux Émirats arabes unis, ce qui nous a permis d'atteindre la parité des sexes à l'occasion de nos récentes élections législatives.

Enfin, nous pensons que mettre l'accent sur l'inclusion des femmes dans la reconstruction post-conflit a un effet multiplicateur et que cela doit être une priorité. Il me plaît donc d'annoncer qu'en marge du débat d'aujourd'hui, les Émirats arabes unis et le Georgetown Institute for Women, Peace and Security ont lancé une série de tables rondes sur le rôle des femmes dans la reconstruction après un conflit, qui est un des aspects clefs de la résolution 1325 (2000). Nous appuyant sur les résultats de cette collaboration, nous publierons l'année prochaine, à la même époque, un plan d'action à l'intention du système des Nations Unies, assorti d'une liste restreinte de grandes réformes à entreprendre pour faire en sorte que l'égalité des sexes soit systématiquement prise en compte dans tous les services des Nations Unies destinés aux communautés qui sortent d'un conflit ou qui sont en phase de relèvement.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas seulement un impératif moral en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes, c'est aussi indispensable pour prévenir les conflits et instaurer une paix durable. Les femmes sont nos premiers intervenants, les piliers de nos communautés et de nos familles, et nos agents de changement. Les Émirats arabes unis restent attachés à cette vision. Et

dans le droit fil de celle-ci, je voudrais signaler que faire participer des femmes des zones de conflit, en particulier des jeunes, aux séances d'information sur les questions pertinentes revêt une grande importance pour le programme sur les femmes et la paix et la sécurité et témoignerait d'un engagement réel en sa faveur ici, dans cette salle.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. De Souza Monteiro (Brésil) (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué l'important débat d'aujourd'hui sur les femmes et la paix et la sécurité. Qu'il me soit permis de remercier également les intervenants pour leurs idées et leurs réflexions.

L'étude mondiale sur la réalisation de la résolution 1325 (2000) menée, réalisée par ONU-Femmes en 2015 dans le cadre du quinzième anniversaire de cette résolution, a conclu qu'un accord de paix a 35 % plus de chances de durer au moins 15 ans quand les femmes participent aux négociations. Ces dernières années, les femmes ont réussi à faire régner la paix chaque fois qu'on leur en a donné la possibilité. Il y a d'importants enseignements à tirer de leur engagement dans les processus de paix en République démocratique du Congo, au Burundi, en Guinée-Bissau, en Colombie et dans de nombreux autres pays. Les faits montrent que les belligérants font souvent confiance aux femmes, les considérant des intermédiaires honnêtes dans les processus de paix, ce qui contribue à rapprocher les points de vue. Dans un certain nombre de cas, les femmes soldats de la paix sont les seules à pouvoir entrer en contact avec la population féminine locale, ce qui fournit aux missions des Nations Unies des informations précieuses sur la manière de mieux protéger les civils et de s'acquitter de leur mandat dans son intégralité.

Il convient également de rappeler que les femmes ont apporté une contribution inestimable à l'élaboration de la Charte des Nations Unies, qui est peut-être l'effort de paix qui détient le record de longévité. Le Brésil est fier qu'une des quatre femmes ayant participé à la Conférence de San Francisco était une biologiste et politicienne brésilienne, Bertha Lutz, qui a signé la Charte au nom du Brésil.

En mars 2017, suivant les recommandations du Conseil, le Brésil a rejoint le groupe de plus en plus nombreux de pays ayant adopté un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. En adoptant

ce plan d'action, qui a été renouvelé en 2019 pour quatre années supplémentaires, nous nous sommes engagés à suivre des lignes directrices claires pour appuyer la pleine participation des femmes aux efforts de paix internationaux. Entre autres engagements s'étant traduits par des politiques, le plan a contribué à accroître la proportion de femmes parmi les militaires et les policiers que nous déployons dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans le même esprit, le Brésil se félicite de la priorité que le Secrétariat et le Département des opérations de paix accordent à cet objectif, en particulier la stratégie sur la parité des sexes parmi le personnel en tenue pour la période 2018-2028, qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. En tant que pays qui fournit depuis longtemps des contingents et des effectifs de police, le Brésil est pleinement attaché au succès de cette stratégie.

Bien que nous soyons fiers d'avoir pris des mesures concrètes pour atteindre les objectifs fixés concernant la présence des femmes dans l'armée et la police, nous sommes conscients de la nécessité de relever les défis structurels liés au fait que les femmes occupent des fonctions de combat dans nos forces armées seulement depuis peu. Le Brésil est disposé à collaborer étroitement avec le Département des opérations de paix pour trouver les moyens de surmonter ensemble cet obstacle. Pour illustrer sa volonté d'accroître la participation des femmes brésiliennes aux opérations de maintien de la paix, le Brésil accueillera en 2021 le cours de formation des Nations Unies destiné aux femmes officiers. Ce sera la première fois que ce cours est organisé dans les Amériques. En outre, nous avons également créé un centre intégré de formation au maintien de la paix, qui accueillera bientôt un cours destiné principalement aux militaires non combattants, en vue de former davantage de femmes officiers.

Un autre engagement du plan d'action national du Brésil est la prise en compte des objectifs concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les projets de coopération mis en œuvre dans des contextes de consolidation de la paix. Cette directive a été déterminante, par exemple, dans la définition de notre engagement au sein de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix. Le Brésil salue et encourage les efforts pour mieux intégrer le programme sur les femmes et la paix et la sécurité aux efforts de consolidation de la paix des Nations Unies sur le terrain. L'adoption, en 2016, de la stratégie de la Commission de consolidation de la paix relative aux questions de

19-33951 **33/39**

genre est un pas dans la bonne direction, et a également fait de la Commission le premier organe intergouvernemental à adopter un tel document. Nous nous félicitons que la Commission prenne en compte le programme sur les femmes et la paix et la sécurité dans son action au niveau des formations pays, ainsi que dans l'élaboration des programmes financés par le Fonds pour la consolidation de la paix.

Nous appuyons également sans réserve les appels à renforcer le rôle de la Commission de consolidation de la paix dans les débats sur les femmes et la paix et la sécurité. En juin dernier, la Commission de consolidation de la paix a entendu un exposé de la commandante Marcia Braga, la lauréate brésilienne du Prix du militant de l'année 2019 (parmi les militaires) en faveur de l'égalité des sexes pour son travail en République centrafricaine. À la suite de l'exposé de la commandante Braga, la Commission de consolidation de la paix a conseillé au Conseil de sécurité d'encourager les échanges entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et les dirigeantes au sein des communautés locales, afin de mieux comprendre les violations commises, de renforcer les capacités d'alerte rapide de la Mission et de définir une stratégie mieux adaptée pour la protection des civils.

Pour terminer, à l'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), le moment est propice à une réflexion plus approfondie sur les progrès incontestables que la communauté internationale a accomplis au cours des deux dernières décennies en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité. Toutefois, nous devons également nous tourner vers l'avenir afin de poursuivre sur notre lancée et de faire de nouveaux progrès. Le Brésil voudrait à l'avenir que la Commission de consolidation de la paix joue un rôle plus important dans le contexte du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000).

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité nous a toujours fourni plus de matière à débattre que le Conseil de sécurité ne pouvait traiter. Au sein de la Commission de consolidation de la paix, par contre, nous pourrions par exemple organiser une semaine sur les femmes et la paix et la sécurité en vue de faire le point sur les nombreux enseignements et bonnes pratiques tirés de la participation des femmes au maintien et à la consolidation de la paix.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Kickert (Autriche) (parle en anglais): Nous remercions l'Afrique du Sud d'avoir convoqué ce débat public sur la mise en œuvre intégrale et effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, que nous considérons également comme le point de départ de la préparation du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) au mois d'octobre.

L'Autriche s'associe aux déclarations faites par l'observatrice de l'Union européenne et par la représentante du Canada, au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), l'Autriche a toujours été un ardent défenseur du programme pour les femmes et la paix et de la sécurité. Nous travaillons inlassablement à la promotion et à la réalisation de la mise en œuvre intégrale et effective de ce programme. Nous le faisons au niveau national, par le biais d'une coopération internationale avec les pays partenaires et la société civile, ainsi qu'au travers de notre soutien à l'ONU, notamment à ONU-Femmes.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2019/800) et de ses recommandations. Nous notons avec préoccupation que les engagements convenus ne se sont pas traduits par des mesures prises à cet effet. Qu'il me soit permis d'en citer quelques exemples : la participation véritable des femmes aux processus de négociations de paix est encore une réalité lointaine dans de nombreuses régions en conflit; la violence contre les femmes, et en particulier les défenseuses des droits de la personne, augmente; et la violence sexuelle et fondée sur le genre continue d'être utilisée par les parties au conflit comme une arme de guerre.

Nous remercions M^{me} Lina Ekomo et M^{me} Alaa Salah pour les déclarations vraiment émouvantes et convaincantes qu'elles ont faites ce matin. Nous saluons leur courage et celui de toutes les femmes qui luttent chaque jour pour la paix. Nous entendons leur appel, et celui du Secrétaire général, nous demandant d'insister sur la mise en œuvre intégrale de tous les aspects du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Qu'il me soit permis de m'attarder brièvement sur trois éléments de l'engagement de l'Autriche en faveur de la mise en œuvre intégrale et effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Premièrement, comme les ressources financières sont souvent insuffisantes pour honorer les engagements politiques et que les fonds ne parviennent souvent pas aux plus vulnérables, notamment les organisations de

femmes qui s'efforcent de prévenir les conflits violents et de consolider la paix, nous sommes fiers de verser des contributions et de fournir de l'aide au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire qui appuie les réseaux locaux de femmes et contribue à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, notamment en Iraq et, plus récemment, en Ouganda.

Deuxièmement, l'Autriche considère que le rôle de la société civile est primordial pour la mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à la fois comme acteur sur le terrain et comme contrôleur de l'application générale du programme au sein du Conseil de sécurité. À cet égard, dans le cadre d'une série de manifestations préparées en vue du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), l'Autriche est fière d'accueillir un forum mondial de la société civile sur les femmes et la paix et la sécurité à Vienne au début de l'année 2020.

Enfin, l'Autriche s'efforce d'accroître le nombre d'Autrichiennes en tenue dans les opérations de paix, et nous favoriserons également la prise en compte d'une problématique femmes-hommes dans l'ensemble du personnel déployé. Nous envoyons des conseillers pour les questions de genre dans les opérations de paix d'organisations régionales, notamment l'Union européenne, l'OTAN et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, ainsi que dans d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'Autriche continuera de déployer des experts qualifiés dans ce domaine clef.

Nous sommes plus que jamais convaincus que les femmes sont des agents de changement en matière de paix et de sécurité. Alors que nous attendons avec impatience le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), il faut activement donner suite aux engagements pris afin de faire progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité par un effort collectif.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Edrees (Égypte) (parle en arabe): Je voudrais tout d'abord remercier l'Afrique du Sud d'avoir convoqué la présente séance et de nous donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil. Je félicite également l'Afrique du Sud des efforts qu'elle a déployés à la présidence du Conseil pendant le mois d'octobre. Je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2019/800) fort

utile et toutes les intervenantes pour leurs perspectives, qui ont enrichi le débat d'aujourd'hui.

L'année prochaine marquera le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution historique 1325 (2000). Cela nous donne l'occasion de réfléchir à ce qui a été accompli jusqu'à présent, s'agissant de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et d'autres résolutions pertinentes ultérieures du Conseil. En ce qui concerne la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions, qui est un pilier essentiel de la Vision 2030 de l'Égypte pour l'autonomisation des femmes, je voudrais évoquer brièvement les efforts nationaux que nous déployons pour promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Le Gouvernement égyptien a adopté en mai une initiative visant à élaborer un plan d'action national intégré pour l'application de la résolution 1325 (2000). Ce plan vise à assurer la pleine participation des femmes à la réalisation de la paix et de la sécurité. À cette fin, l'Égypte compte actuellement 48 égyptiennes - et s'emploie à accroître ce nombre – au sein de ses contingents participant aux missions de maintien de la paix des Nations Unies déployées dans diverses parties du monde. Dans ce contexte, l'Égypte souscrit pleinement au programme du Secrétaire général en faveur d'une tolérance zéro pour l'exploitation et les atteintes sexuelles. L'Égypte a été l'un des premiers pays à s'associer à l'initiative du Secrétaire général visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous avons également adhéré au Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité et au pacte facultatif sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sur les mesures à prendre pour y faire face.

Depuis 2017, l'Égypte propose que l'Assemblée générale adopte une résolution visant à inscrire à l'ordre du jour un point sur cette question. Nous avons sans cesse promu une approche globale pour répondre aux crimes relatifs à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans l'ensemble du système des Nations Unies. Nous rappelons qu'il importe de s'assurer que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes et de fournir toute l'assistance nécessaire à leurs victimes. Dans ce contexte et dans un souci de prévention, le Centre international du Caire pour le règlement des conflits, le maintien et la consolidation de la paix offre des cours de formation à des composantes militaires et de police, notamment aux Égyptiens, aux Arabes et aux Africains qui contribuent

19-33951 **35/39**

aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, en coopération avec des institutions spécialisées des Nations Unies, telles que ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population. Ces cours offrent aux composantes militaires et de police les informations et la formation nécessaires pour faire face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les régions en conflit. Ils sensibilisent également les participants aux divers aspects du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

L'Égypte a placé la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tête de sa liste de priorités pendant sa présidence actuelle de l'Union africaine. Nous nous employons à lancer des programmes en vue de renforcer les capacités des pays africains frères en coopérant avec les organisations africaines compétentes, notamment le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, la Ligue des États arabes et les organisations régionales compétentes, afin de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous travaillons également au lancement d'un réseau de médiatrices arabes afin d'assurer l'intégration de tous les efforts aux niveaux national, régional et international.

Enfin, l'Égypte est déterminée à poursuivre résolument son action en faveur de l'autonomisation des femmes aux niveaux économique, social et politique, car nous sommes convaincus que les femmes jouent un rôle majeur, efficace et nécessaire dans les processus de transformation et de consolidation de la paix, de la sécurité et du développement durable. Je souhaite terminer en vous remerciant encore une fois, Monsieur le Président, ainsi que l'Afrique du Sud, d'avoir convoqué la présente séance et de nous avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public.

En dépit des progrès accomplis par la communauté internationale dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, les statistiques et les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2019/800) indiquent clairement que nous n'avons malheureusement toujours pas atteint nos objectifs. Il est urgent d'intensifier les efforts internationaux afin de surmonter tous les problèmes qui empêchent actuellement les femmes de participer efficacement aux activités de paix et de sécurité.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), l'État du Qatar s'emploie activement en faveur de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à tous les niveaux, tout en appuyant l'ensemble des efforts de paix. Nous avons contribué à l'étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), qui a conclu que la participation des femmes aux opérations de paix a un effet durable et positif sur la promotion et la pérennisation de la paix et la prévention des conflits. Dans ce contexte, nous devons redoubler d'efforts pour appliquer les recommandations formulées dans cette importante étude, ainsi que les dispositions de toutes les résolutions relatives au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ces mesures contribueront directement à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La commémoration du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) nous offrira une occasion importante de mobiliser l'action mondiale en faveur de la mise en œuvre de tous les aspects du vaste cadre normatif qui réglemente le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il importe également, à cette occasion, de consolider nos efforts afin d'appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme pour les jeunes et la paix et la sécurité, qui a été adopté par le biais de la résolution 2250 (2015), dans laquelle il est fait référence pour la première fois à la contribution vitale des jeunes à une paix durable.

Pour unifier les efforts et démontrer le lien entre les deux résolutions sur le terrain, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), du cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 2250 (2015) et du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, l'État du Qatar accueillera le deuxième Colloque international sur la participation des jeunes aux processus de paix. Le Colloque sera axé sur la participation des jeunes femmes aux processus de paix, tant durant les tables rondes qu'en garantissant la parité entre les sexes durant les préparatifs de toutes les phases du Colloque. Nous le préparons activement en collaboration avec l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse afin qu'il contribue à la mise en œuvre efficace de ces deux résolutions sur le terrain. Le Colloque s'inscrit dans le prolongement des efforts déployés lors du premier Colloque international

sur la participation des jeunes aux processus de paix, que l'État du Qatar a coorganisé avec la Finlande et la Colombie en mars.

Mon pays fera tout son possible pour renforcer le rôle des femmes dans le rétablissement de la paix en adoptant des mesures pratiques et pragmatiques. Par exemple, nous avons parrainé le dialogue entre Afghans sur la paix et la sécurité et nous avons veillé à ce que les femmes afghanes participent aux pourparlers de paix. Les femmes afghanes ont participé aux divers groupes et réunions de la conférence de Doha tenue dans le cadre du dialogue de paix intra-afghan, que nous avons organisée en collaboration avec la République fédérale d'Allemagne en juillet, que ce soit au niveau du Gouvernement, du Haut Conseil pour la paix, de la société civile ou des jeunes.

Pour conclure, nous soulignons la volonté de l'État du Qatar de maintenir sa coopération avec toutes les parties qui participent à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux national, régional et international. Nous fournirons également l'appui nécessaire pour garantir la mise en œuvre du programme sur le terrain, ce qui contribuera à la réalisation d'une paix et d'une sécurité durables dans le monde entier.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Gertze (Namibie) (parle en anglais): La Namibie vous remercie très sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat aujourd'hui. Nous sommes encouragés, comme toujours, par le soutien massif à ce débat public. Nous accueillons également avec satisfaction l'adoption à l'unanimité de la résolution 2493 (2019), la dixième sur les femmes et la paix et la sécurité.

Nous approchons rapidement du vingtième anniversaire l'adoption la de résolution 1325 (2000). Le changement de mentalité historique qui a permis de reconnaître enfin le rôle inestimable et constructif que peuvent jouer les femmes à l'échelle mondiale dans la quête essentielle de paix et de sécurité nous a permis de nous engager dans la voie de l'espoir et du progrès. Si nous reconnaissons que des progrès ont été accomplis au cours des 19 dernières années, la Namibie, qui a fait partie des promoteurs de la résolution 1325 (2000), note avec déception que le nombre de femmes qui participent aux activités de maintien de la paix au niveau mondial reste insuffisant. Actuellement,

les femmes ne représentent que 4,2 % du personnel militaire des missions de maintien de la paix des Nations Unies. La Namibie a du personnel de maintien de la paix, aussi bien des militaires que des policiers, déployé au sein de trois missions : la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Je suis heureux d'annoncer que la Namibie a déployé des policières au sein de ces trois missions.

Une autre question importante qu'il convient d'aborder est l'inclusion croissante des femmes à la prévention des conflits, aux processus de paix et à la médiation. Nous nous félicitons de la création de réseaux de formation de médiatrices, notamment le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, car ils s'attaquent directement aux obstacles qui empêchent les femmes de participer véritablement et d'exercer leur influence dans tous les aspects des processus de paix.

Les femmes restent insuffisamment représentées dans les mécanismes de maîtrise des armements et de désarmement, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2019/800). En 2017, un quart seulement des participants aux réunions multilatérales sur le désarmement à l'ONU étaient des femmes. Il est urgent d'intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le domaine du désarmement.

En septembre, 82 pays avaient adopté et étaient en train de mettre en œuvre des plans nationaux d'action sur les femmes et la paix et la sécurité. Ces plans sont des outils importants qui permettent aux États d'honorer leurs engagements relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de détailler leurs initiatives et leurs obligations en vertu des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, dont le nombre s'élève maintenant à 10. La Namibie a lancé son premier plan d'action national en début d'année. Notre plan est tourné vers l'avenir et incorpore des questions et des tendances nouvelles ainsi que des menaces émergentes à la paix et à la sécurité, notamment les changements climatiques, la cybersécurité et la traite des personnes, tout en examinant l'incidence de ces questions sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Les organisations régionales et sous-régionales doivent également prendre des mesures plus vigoureuses afin que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité soit appliqué à tous ces niveaux. La Namibie

19-33951 **37/39**

accueille avec satisfaction le lancement du Cadre continental de résultats de l'Union africaine pour le suivi et l'établissement de rapports sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité en Afrique. Nous croyons fermement que le suivi, l'établissement de rapports et la responsabilisation sont des outils importants pour garantir la mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité après 2020.

En avril, la Namibie a organisé la troisième réunion du Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Réseau favorise le renforcement de la coordination entre les États Membres et facilite le partage et l'échange annuels de pratiques optimales et d'enseignements retenus. Durant cette réunion, les participants ont débattu de la nécessité de prendre en compte la perspective des jeunes à ce sujet et des mesures à prendre pour traduire la convergence entre le désarmement et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité par des mesures nationales aux niveaux local, national et régional. La réunion a souligné que l'accès à l'information, les réseaux de jeunes et l'utilisation de la technologie, notamment les réseaux sociaux, peuvent contribuer à promouvoir et appuyer la participation active des femmes et des jeunes dans le domaine de la paix et de la sécurité. Au total, 85 pays sont actuellement membres du Réseau, et nous encourageons vivement tous les pays à v adhérer. Nous nous réjouissons de céder la présidence du Réseau au Canada et à l'Uruguay l'année prochaine.

L'an prochain, la communauté internationale commémorera le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Cela devrait permettre aux États Membres de souligner et/ou de renouveler leurs engagements pour veiller à ce que les femmes soient représentées de manière adéquate dans le traitement des questions de paix et de sécurité. À cet égard, je saisis cette occasion pour réitérer que la Namibie a l'intention de créer un centre international des femmes pour la paix à Windhoek. Nous consultons assidûment les diverses parties prenantes et nos partenaires en vue de la création de ce centre, que nous prévoyons d'inaugurer en 2020 dans le cadre de notre engagement. Nous avons hâte d'accueillir tout le monde dans ce centre et d'entendre les engagements des autres États Membres pour 2020.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Darisuren.

M^{me} Darisuren (parle en anglais) : C'est un plaisir pour moi d'être ici aujourd'hui pour parler au Conseil des préparatifs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en vue du vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

En tant que plus grande organisation régionale de sécurité du monde, qui peut se targuer d'une longue expérience en matière de prévention et de gestion des conflits, nous, à l'OSCE, considérons ce programme comme un élément fondamental de notre boîte à outils de gestion des conflits. L'étude de l'OSCE sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la région de l'OSCE sera publiée au début de l'année prochaine. J'aimerais en souligner certaines conclusions.

Je commencerai par l'établissement de plans d'action nationaux dans notre région. Suivant la tendance mondiale, le nombre de plans d'action nationaux dans la région de l'OSCE a continué d'augmenter régulièrement au cours des cinq dernières années. Plus de 60% des États participants de l'OSCE ont maintenant un plan d'action national. Ces plans continuent de faire de la participation des femmes à la paix et à la sécurité une priorité majeure. La tendance que nous observons dans les plans d'action nationaux récemment élaborés est qu'ils répondent aux recommandations formulées dans le document Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix - Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies, tendant à ce qu'une attention accrue soit accordée à la prévention des conflits. Il est essentiel que ces plans d'action reconnaissent l'impérieuse nécessité de s'attaquer aux causes profondes et sous-jacentes des conflits, telles que les inégalités structurelles dominantes, qui touchent particulièrement les femmes et les filles, dans tout effort de prévention des conflits.

L'absence de fonds budgétisés reste une entrave importante à la mise en œuvre des plans d'action nationaux. D'après l'évaluation que nous avons réalisée, plus de 80 % des plans d'action nationaux actuels ne mentionnent pas ou très peu la manière dont la mise en œuvre des plans d'action sera financée.

En 2020, l'OSCE proposera une série de manifestations qui doivent permettre aux représentants des gouvernements et de la société civile ainsi qu'à nos organisations partenaires internationales de débattre des conclusions et recommandations de notre étude et de définir les voies et moyens de mettre en œuvre le

programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les organisations régionales sont bien placées pour appuyer la mise en œuvre de ce programme au niveau national en coordonnant les activités menées, définissant les objectifs et lançant des initiatives à l'appui du travail réalisé dans les pays.

Je voudrais dire quelques mots sur les initiatives de l'OSCE qui proposent des données, des outils et des activités de renforcement des capacités dans ce domaine. L'enquête de l'OSCE sur le bien-être et la sécurité des femmes en Europe du Sud-Est et en Europe orientale montre comment les organisations régionales peuvent aider à promouvoir les femmes et la paix et la sécurité. En mettant à disposition des données sur la prévalence et les tendances de la violence à l'égard des femmes, l'enquête contribue à souligner la nécessité de réagir à la violence et de la prévenir, et peut aider les États à renforcer leurs mesures de lutte contre ce fléau.

En décembre, l'OCSE lancera une boîte à outils sur l'inclusion des femmes dans les processus de paix qui se veulent efficaces. Cette boîte à outils viendra compléter les efforts déployés par l'ONU et d'autres organisations pour remédier à la participation beaucoup trop faible des femmes à la prise de décisions dans les négociations de paix. L'OSCE propose également des activités de renforcement des capacités adaptées concrètement aux besoins des acteurs des services de sécurité dans nos États participants. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE a aidé les forces armées ukrainiennes à élaborer une série de recommandations à l'intention des chefs militaires, dont l'objectif est d'appuyer les efforts qui sont déployés pour promouvoir une culture institutionnelle

tenant compte des questions de genre et s'attaquant à la discrimination, au harcèlement et aux abus. En outre, nous avons formulé des recommandations sur les mesures qui pourraient être prises pour aider à prévenir la violence fondée sur le genre dans les familles des membres des forces armées.

En Asie centrale, l'OSCE apporte un appui à long terme aux services de gestion frontalière du Turkménistan et du Tadjikistan, notamment en renforçant leurs compétences et leurs connaissances sur la manière d'intégrer la problématique hommes-femmes dans leur travail. Un atelier de formation sur les aspects sexospécifiques de la gestion des frontières a été organisé conjointement à l'intention des agents de la force publique turkmènes et afghans. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre coopération avec nos partenaires des gouvernements et de la société civile afin de trouver les moyens de relever les défis qui continuent d'entraver la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (parle en anglais): Il reste un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste pour la présente séance. Je vais suspendre la séance maintenant. Elle reprendra à une date et à une heure qui seront annoncées au mois de novembre, sous la présidence du Royaume-Uni.

Au nom du Conseil, je voudrais remercier les interprètes, les fonctionnaires chargés de l'information et de la publicité, les ingénieurs et les agents de sécurité d'avoir fait don d'un total de 23 minutes à la cause des femmes et de la paix et de la sécurité.

La séance est suspendue à 18 h 5.

19-33951 **39/39**